{BnF Gallica

# Le Monde colonial illustré : revue mensuelle, commerciale, économique, financière et de défense des intérêts coloniaux

Source gallica.bnf.fr / CIRAD

BnF Gallica

. Le Monde colonial illustré : revue mensuelle, commerciale, économique, financière et de défense des intérêts coloniaux. 1939-01.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

# LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ

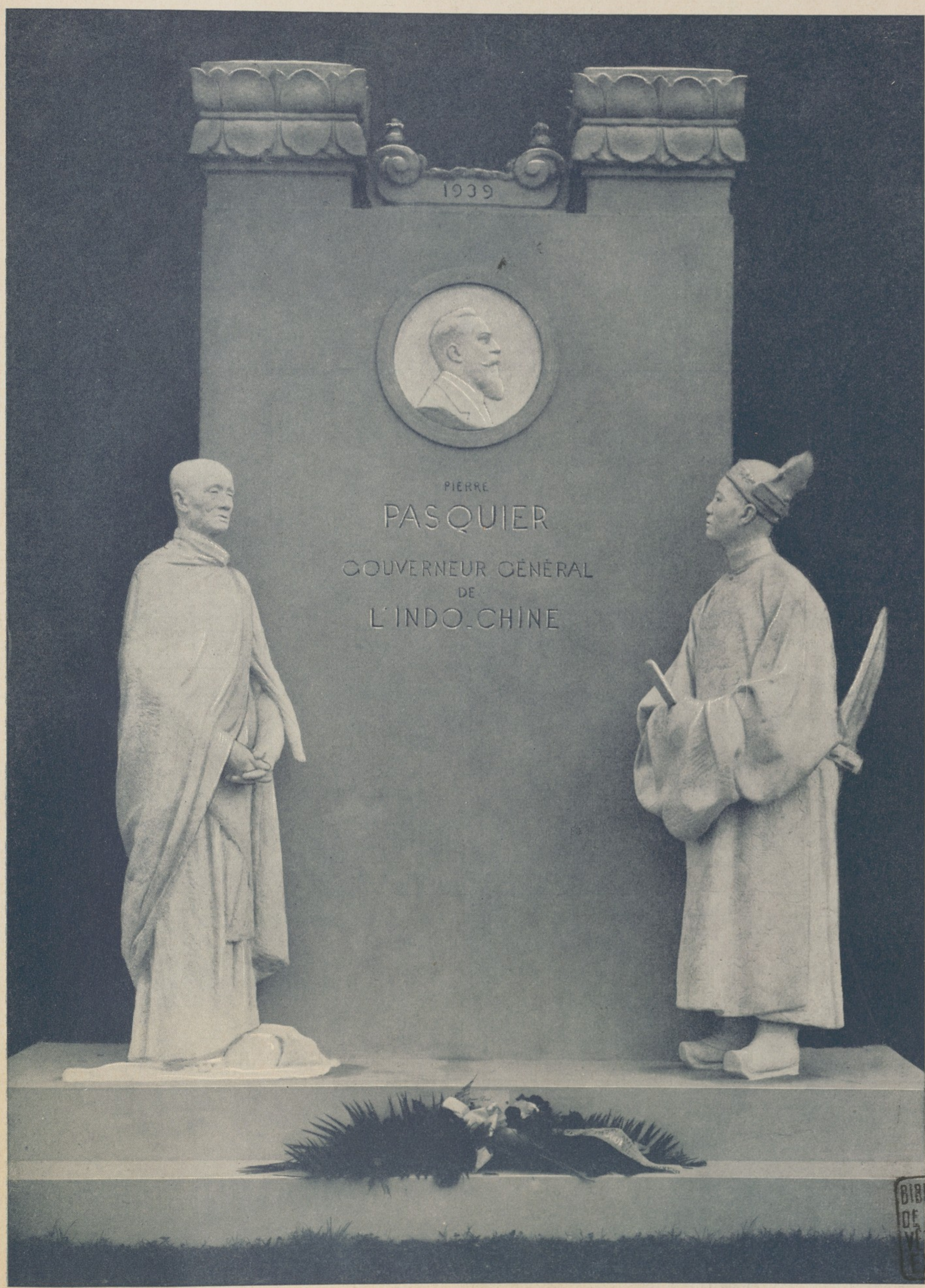


BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT VÉTÉRINAIRE EXOTIQUE

**Le monument qui sera érigé à Hanoï en l'honneur de Pierre Pasquier, Gouverneur Général de l'Indochine, tué dans l'accident de l'avion « Émeraude »** (œuvre du sculpteur Paul Ducuing).

N° 192 JUIN 1939 PRIX 7 FR.

Source gallica.bnf.fr / CIRAD

# MOUTARDE DIAPHANE

AU VINAIGRE DE VIN DE BORDEAUX

## LOUIT-BORDEAUX

66 MÉDAILLES ET DIPLOMES AUX EXPOSITIONS

*MARQUE CENTENAIRE - RENOMMÉE MONDIALE*

Les pérégrinations de Monsieur TOURON, par Ch. BOIRAU.

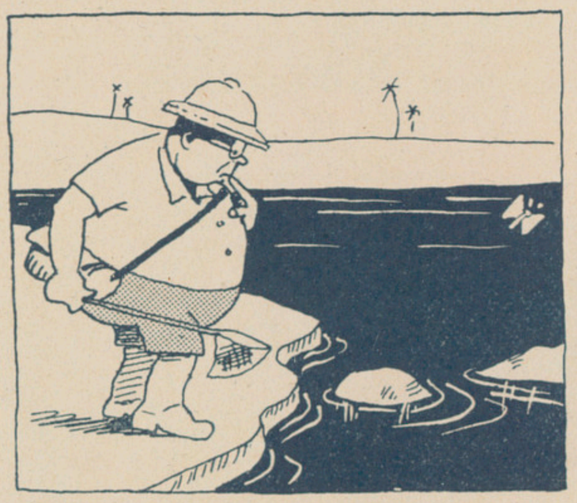

**PRIX DE L'ABONNEMENT : France et Colonies, 70 fr. Belgique et Congo belge, 80 fr. Étranger, 100 et 130 fr.** (Suivant tarif postal.)

« LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ », 37, RUE MARBEUF, PARIS (VIII^e) CHÈQUES POSTAUX 565-55. — Joindre deux francs en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse.

Lignes modernes. Peu encombrant. Long., 1m30. Haut., 0m87. Prof., 0m45. Poids 100 kilos.

Cordes croisées, cadre plein métallique. Sonorité équivalente à celle d'un piano droit de grande taille pour un **PRIX SENSIBLEMENT MOINDRE**

**FABRICATION SPÉCIALE pour les Colonies**

MEUBLE EN MATIÈRE INATTAQUABLE A L'**EAU**, A LA **CHALEUR**, AUX **INSECTES**

ÉCONOMIE D'**ACHAT**, DE **FRET**, D'**ENTRETIEN**

*Envoi, sur demande, d'une documentation complète et de l'adresse de notre agent dans votre région.*

**Pianos KLEIN** 141, r. La Fayette, Paris-10e Usine à Montreuil (Seine)

Depuis plus d'un siècle,

LES INSTRUMENTS DE QUALITÉ **" PELISSON "**

équipent, directement ou indirectement,

ORCHESTRES ET MUSIQUES, CIVILES ET MILITAIRES, DU MONDE ENTIER

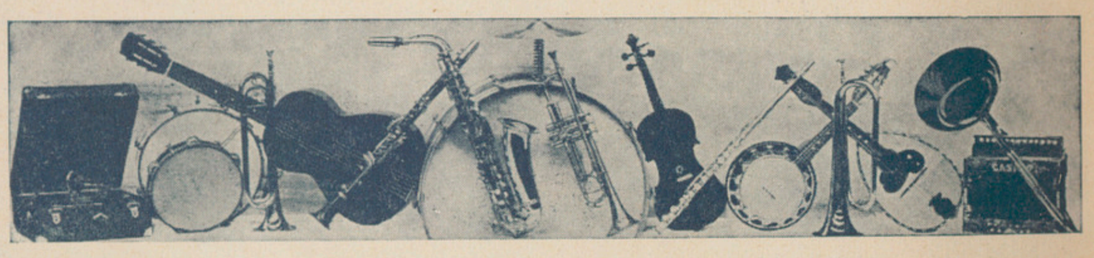

TOUS MATÉRIELS ET ACCESSOIRES, MODERNES ET PERFECTIONNÉS, POUR MUSIQUE DE JAZZ, HARMONIES, FANFARES, SALONS, RADIOS, ETC FABRICATION ARTISTIQUE GARANTIE

*Sur demande, CATALOGUE et adresses des AGENTS ACCRÉDITES.*

Manufacture **GAILLARD & LOISELET**, 273, Cours Lafayette, **LYON**

# KEBIR

LE DOYEN DES VINS FINS D'ALGÉRIE

*Vente exclusive au Commerce de Gros dans le Monde entier*

FRÉDÉRIC LUNG - ALGER

# LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ

17e ANNÉE - No 192 - JUIN 1939.
Rédacteur en chef : Stanislas REÏZLER

**A l'Exposition de San Francisco, les jeunes filles annamites font les honneurs du Pavillon de l'Indochine.**

(Voir article page 132.)

On a dit ici, le mois dernier, par quelles mesures héroïques nos territoires d'outre-mer ont été mis à l'abri d'un mauvais coup. Il peut y avoir bataille demain, il n'y aura plus « surprise », et, si guerre il y avait, victoire s'en suivrait, pour parler comme le généralissime français.

On a dit ici avec quel élan unanime les colonies, à l'appel du ministre, ont donné argent, travail, soldats. Et, de son côté, le ministre a répondu à ce loyalisme des indigènes par une générosité égale.

« Notre pays, dit M. Georges Mandel, n'a jamais pratiqué une politique raciale, il ne fait aucune distinction entre les peuples de son Empire.

» Quelle que soit leur couleur, il leur reconnaît des droits égaux. Ainsi, les populations des colonies ont-elles compris que leur sort était lié au sien. C'est ce qui nous autorise à nous adresser à elles, quand il s'agit d'organiser la défense nationale. Mais les sacrifices que nous leur demandons nous imposent un surcroît de devoirs. »

Partant de ces principes, le ministre des Colonies a fait approuver, depuis un an, par le président de la République, une série de mesures donnant aux indigènes des satisfactions substantielles sur les plans fiscal, économique, administratif, judiciaire, social et politique.

En donnera-t-on ici la liste complète ? On le devrait, sans doute, mais, pour être lu, il faut être plus que bref, nous nous bornerons donc à l'essentiel, à ce qui symbolise et résume toute la politique coloniale française, celle d'hier, d'aujourd'hui et de demain, et qui fait la force unique de notre Empire.

Cette politique repose sur quelques principes simples que M. Georges Mandel rappelle le plus simplement :

« La France ne s'est pas établie dans les territoires d'outre-mer pour y exercer une domination, mais pour affranchir et libérer.

» Au fur et à mesure de l'évolution des masses indigènes, des progrès de leur instruction, des étapes successives de leur développement matériel et de leur éducation morale, nous nous devons de les faire participer de plus en plus largement à la gestion de leurs intérêts et de leurs destinées. »

De l'affirmation, le ministre passe à l'acte, à quelques actes. Exemples :

Il y a au Sénégal un Conseil colonial participant à la gestion des affaires du Territoire. Les membres en sont élus par les citoyens français et par quelques chefs indigènes de province et de canton. Eh bien ! on augmente la représentation et le collège électoral ; tous les indigènes du Sénégal non citoyens français, ayant effectivement accompli leur service militaire, seront appelés à élire dans ce Conseil dix-huit représentants indigènes.

Il y a à Paris un Conseil supérieur de la France d'outre-mer. Dans ce Conseil, le délégué indigène de Cochinchine, élu par environ cinq cents électeurs de ses compatriotes, le sera bientôt par plusieurs milliers, extension du collège électoral. Dans ce même Conseil, les populations autochtones de Madagascar auront pour la première fois leur délégué indigène, et celui-ci devra son élection à un collège électoral de quelque vingt mille Malgaches.

A Madagascar encore, au lieu des commissions municipales nommées par le gouverneur général, il y aura désormais des conseils municipaux élus. Les sujets français malgaches, choisis nombreux dans toutes les classes de la société, éliront leurs conseillers municipaux.

Voilà des actes en réponse au loyalisme indigène, et j'ai déjà dit qu'il y en avait beaucoup d'autres. Ces actes sont localisés parce qu'ils doivent répondre à un certain degré d'évolution des populations qui en bénéficient, et c'est la sagesse même.

De tels actes marquent que nous avons une politique impériale, et que celle-ci est libérale et humaine.

Comprenez-vous maintenant pourquoi il y a outre-mer soixante millions d'hommes qui sont prêts ?...

Stanislas REIZLER.

# VU D'ESPAGNE
## MIEUX QUE CARTHAGE

Dans une brochure récente, j'ai soulevé la question : la France africaine, représente-t-elle la vieille position politique de Carthage par rapport à une Rome établie en Sicile ?

Je crois que ceux qui voudraient appliquer à la France la qualification de « carthaginoise » dans un sens péjoratif commettraient une erreur comparable à ceux qui nieraient à l'Empire France-Afrique le rôle de l'héritier prestigieux de Carthage.

Comme Carthage, la France prend l'Afrique nord-occidentale et la ramène sur les bords de la Méditerranée. Travail qui fut considérable du temps de la République carthaginoise, mais qui, de nos jours, prend une importance énorme dans les mains des Français.

Permettez à un étranger — un Catalan comme moi — de rendre ici hommage à ce travail politique gigantesque de la France africaine.

Plaçons-nous au centre même de ce vaste Empire français. Plaçons-nous aux bords du Niger et contemplons le panorama de la « Carthage » moderne. Comparons son étendue à celle, relativement minuscule, des territoires africains dont la Carthage d'Hannibal tirait ses ressources et sa force militaire. Aucun doute : la France est une Carthage bien plus grande.

Cette étendue ne se mesure pas uniquement par des milliers de kilomètres carrés. Elle se chiffre aussi par des millions d'habitants. Des hommes de plusieurs races, mais des Français de cœur tout de même. Ces hommes, lorsqu'ils deviennent des soldats de la France, ne sont pas des mercenaires dans le genre de ceux dont Carthage eut à se servir. Ils sont des soldats français, tout simplement.

Mais, placés comme nous l'imaginons, aux rives du Niger, nous constatons que l'énorme masse de territoires, d'hommes et de richesses de cet Empire français, n'est pas du tout une masse amorphe, privée de circulation intérieure. Au contraire, elle est bien musclée, bien arrosée d'un sang abondant. Sa circulation intérieure est assurée par des pistes nombreuses et excellemment aménagées. Les chemins de fer y abondent, les automobiles les complètent. J'ai fait des milliers de kilomètres sur ces pistes et j'en ai reconnu et les commodités et les possibilités d'un haut rendement, aussi bien commercial que militaire. Le Sahara, cet obstacle de jadis, ne nous sépare plus de l'Afrique du Nord. Au rebours, il nous y relie, lorsque nous nous trouvons effectivement situés sur le cours du Niger. Personnellement, je m'y suis trouvé et, en regardant ma voiture, garée — si l'on peut dire, — sous les *baobabs* de la brousse de la Mékrou (nord du Dahomey), je me suis dit que la Méditerranée « était là », à huit ou dix jours de voyage facile. Ces pays donnaient autrefois l'impression d'être irrémédiablement *terrestres*, sans aucun espoir de pouvoir y respirer pas même l'illusion d'un peu d'air marin. Eh bien ! depuis que la France a rendu le Sahara franchissable, cette impression est changée. Je dirais même que les antilopes hument le vent salé de notre mer méditerranéenne, lorsqu'elles lèvent la tête et les oreilles au bruit lointain et continu que font les camions français qui traversent le désert.

Je ne parlerai ici ni de la supériorité de la France métropolitaine actuelle par rapport aux Gaulois, dont la vieille Carthage avait l'amitié, ni des possibilités de trouver en Espagne un accord définitif franco-hispano-africain qui renouvelle, mieux que dans les temps puniques, la liaison entre les Gaules et le continent noir. La seule contemplation de l'hinterland africain de la Carthage qui est aujourd'hui la Tunisie française nous dit assez que la comparaison historique est tout à l'avantage de la France.

L'avantage sera beaucoup plus visible encore, lorsque le chemin de fer Transafricain, aura consolidé définitivement l'organisation économique et militaire de ce vaste arrière-pays africain qui se « déverse », pour ainsi dire, dans la Méditerranée, par l'intermédiaire de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc. La Carthage ancienne n'avait, pour puiser de la force et de la vie dans les profondeurs africaines, que les services de ses éléphants. La France, Carthage moderne, se réalise et se réalisera sur le terrain africain par des moyens autrement puissants et probablement plus définitifs.

C'est là, du moins, le vœu plein d'espoir d'un étranger qui aime la France africaine.

Nicolau-M. RUBIO.

# VU EN BROUSSE
## TOUS AU GARDE A VOUS

Six mois de voyages ininterrompus à travers le Cameroun et notre Cendrillon africaine, tel est le rêve merveilleux que je viens de réaliser. Film d'une nature exubérante à l'excès, auscultation du sous-sol congolais, j'ai vu, j'ai entendu et ma foi dans l'avenir de ces pays, que des coloniaux ardents ont, presque sans moyens, apporté en cadeau à la France, en est, s'il se peut, encore accrue ! C'est le *Foucault*, assurément le plus beau de nos paquebots qui desservent les côtes d'Afrique, qui m'a amené à Douala, capitale du Cameroun que la Société des Nations nous a confié. Je mentirais en disant, que je n'y ai pas été accueilli par une de ces chutes d'eau diluviennes qui caractérisent ce point de la côte équatoriale, mais cela n'est pas grand'chose pour un colonial qui doit compter avec la nature parfois revêche. J'ai vu dans la passe qui amène aux quais de Douala les moignons de la mâture de bateaux coulés par les Anglais en 1914 et, contre les quais, le vapeur allemand *Togo*, avec sa croix gammée : tout un programme 1914-1938. Les cheveux de Samson ont repoussé et la menace permanente d'ébranler les colonnes du temple remplit d'anxiété une humanité qui n'aspire qu'à la paix et aux joies du foyer. J'ai cherché à savoir la réaction de la France et de nos colonies, en présence de ces intolérables menaces qui paralysent tout, et je me suis senti réconforté. Ce que nous faisons, ce que font nos valeureuses troupes coloniales n'est pas claironné, mais l'effort est sûr, méthodique, et entrepris déjà depuis de nombreux mois. Septembre dernier nous avait trouvés un peu désemparés. La question des Sudètes qui voulaient redevenir allemands, sur la foi du rapport Runciman, était, à la rigueur, acceptable, mais, dès que le lyrisme débordant des Italiens a dévoilé un programme, il y a eu chez nous un resserrement salutaire. Que ce soit en Tunisie, Maroc espagnol, ou sur les confins des immensités aux sables blêmes, tout est paré, et c'est, je crois, notre meilleure raison de confiance. Les vapeurs remontant l'Oubangui, avec des halètements poussifs, chargés de matériel de guerre, je les ai vus. Le général Carles a, sans trêve, sillonné par les airs et tous les moyens ces postes militaires qui sont des sentinelles au garde à vous ! J'ai ouï-dire que les nombreuses troupes italiennes, que supportent difficilement les Abyssins, seraient, en cas de conflit, très exposées. Du haut de l'avion qui m'a ramené en France, j'ai essayé de dénombrer au sol des avions bombardiers qui se trouvaient près d'Oran. Le chiffre m'en a paru rassurant. Nos troupes coloniales sont ce qu'elles ont toujours été, tout au long de notre épopée, et les « Sambas Tourougous » sont les soldats du devoir qui aiment leurs chefs. Des populations indigènes et de leurs sentiments loyalistes à notre égard, que ce soit au Cameroun ou en Afrique Équatoriale Française, tout a été dit et je n'ai qu'à en confirmer l'exactitude des propos. Les Camerounais sont français par gratitude, bien français, et tentent de le devenir encore davantage par le rattachement complet de la colonie à la France. L'élément européen m'y a paru anxieux et sous la crainte d'un nouveau Munich. Beau pays, le Cameroun, en plein essor et riche de possibilités. Notre Administration a fait là du sérieux travail. Yaoundé, la grande forêt, la savane, je revois cela d'un geste d'amoureux insatiable. L'Afrique Équatoriale, est dans la voie d'un plein essort. Le sous-sol s'y révèle riche et le sol prodigue à qui veut le féconder. Les indigènes, dans ces vastes régions, sont bien les enfants que nous élevons et modelons.

En présence des menaces insolentes du jour la trace politique de paix que nous devons suivre et suivons est celle d'union dans le travail et la pleine résurrection de notre force. Sur cette voie qui est la seule, la France peut avoir l'assurance que celle d'outre-mer agit sans heurt, mais avec des résutats concrets qui se feront un jour sentir.

L. BRUSTIER.

# LE PROBLÈME DE LA POPULATION FRANÇAISE ET L'EMPIRE

### LE RECUL FRANÇAIS

Il y a un siècle la France était au premier rang des grandes puissances européennes par le chiffre de sa population. Elle constituait alors 18 p. 100 de la population totale de l'Europe. Aujourd'hui, elle n'en forme plus que 9 p. 100, soit deux fois moins. Elle est ainsi tombée au cinquième rang des puissances d'Europe, après l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Russie. Et, si l'on considère la densité de peuplement, on constate qu'elle est tombée au douzième rang ! Proportionnellement à sa superficie elle compte quatre fois moins d'habitants que la Hollande et la Belgique, deux fois moins que l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. Cela, malgré la richesse de son sol.

Ce recul de la France semble malheureusement devoir se poursuivre rapidement dans l'avenir si aucune mesure n'est prise d'urgence. La chute de la natalité française est devenue telle que le nombre des décès l'emporte désormais sur les naissances. Chaque année, la France perd ainsi de 30 000 à 50 000 Français. On a calculé que, si le mouvement actuel devait se poursuivre, la France ne compterait plus que 29 millions d'habitants en 1985 ! Ainsi se creuse sur la France une redoutable dépression démographique, alors que de hautes pressions accentuent leur pression sur les pays voisins.

### SES CONSÉQUENCES

La France perd, chaque année, de son importance dans le monde. Ses terres, insuffisamment peuplées, attisent la convoitise des pays voisins. Faute de bras, le sol retourne en friche, des fermes tombent en ruines, des villages meurent. Le nombre des vieillards s'accroît proportionnellement dans la mesure où se réduit le nombre des jeunes. La productivité du pays et son aptitude à l'effort sont diminuées en regard de celles des autres pays. La charge des impôts, l'entretien des retraités et des épargnants se portent sur un nombre réduit de producteurs et deviennent écrasants. On compte un retraité pour quatre producteurs ; que fera-t-on lorsque, dans deux décades, il y aura un retraité pour deux producteurs ?

Quoi d'étonnant, dans ces conditions, que des pays comme l'Italie et l'Allemagne, qui comptent proportionnellement deux fois plus de jeunes gens et deux fois moins de vieillards que la France, soient par là même plus entreprenants et psychologiquement plus jeunes ? Mais c'est surtout dans le domaine militaire qu'apparaît le plus brutalement cette disproportion. Le groupe Allemagne-Italie compte actuellement 124 millions d'habitants. Le groupe France-Angleterre n'en a que 89 millions, soit une infériorité numérique du tiers (1). En 1945, l'Allemagne comptera 19 millions d'hommes en âge de porter les armes ; l'Italie en aura 12 millions ; la France, seulement 7 millions et demi.

Une autre conséquence du recul de la population est l'afflux d'immigrés venus des pays surpeuplés. La France compte ainsi près de 3 millions et demi d'étrangers et plus de quatre cent mille naturalisés. Depuis un demi-siècle elle a dû absorber, par naturalisation, plus de 2 millions d'étrangers. Beaucoup de ceux-ci sont des travailleurs, ouvriers et paysans, utiles au pays. Ils viennent combler les vides dans les campagnes, dans les mines et sur nos chantiers.

Malheureusement, depuis la guerre, à côté des éléments ouvriers, sont venus, de plus en plus nombreux, des réfugiés de toutes origines. Ces éléments se dirigent vers les villes et vers les professions urbaines déjà encombrées, où ils viennent concurrencer les nationaux par leur travail au rabais. Ils éliminent notamment les jeunes Français des professions libérales et commerciales. Ils s'élèvent rapidement vers les fonctions de cadres grâce à leur habileté, altérant ainsi l'unité morale de la nation et son pouvoir d'assimilation. Ils contribuent à accroître d'un tiers la criminalité en France, ils démoralisent le commerce. Souvent diminués physiquement et surtout psychiquement par l'angoisse — plus de 80 p. 100 des réfugiés sont des israélites — ils ont sur notre collectivité une influence déprimante.

Par ailleurs, les pays d'émigration s'efforcent de garder leur influence sur leurs ressortissants en France. La propagande italienne est notamment à citer : distribution gratuite de journaux et de tract, voyages payés en Italie, action d'agents de propagande, conférences, écoles, lutte contre les mariages mixtes, invitation aux femmes à faire leurs couches en Italie, vacances gratuites pour les enfants, « congé militaire » dispensant les jeunes gens de service militaire, promesses de partages des terres, etc. Propagande peu efficace, mais tout de même inquiétante.

Ainsi au péril de l'anémie de la population s'ajoute le péril de l'invasion pacifique, péril plus subtil, mais non moins redoutable que celui de l'invasion brutale.

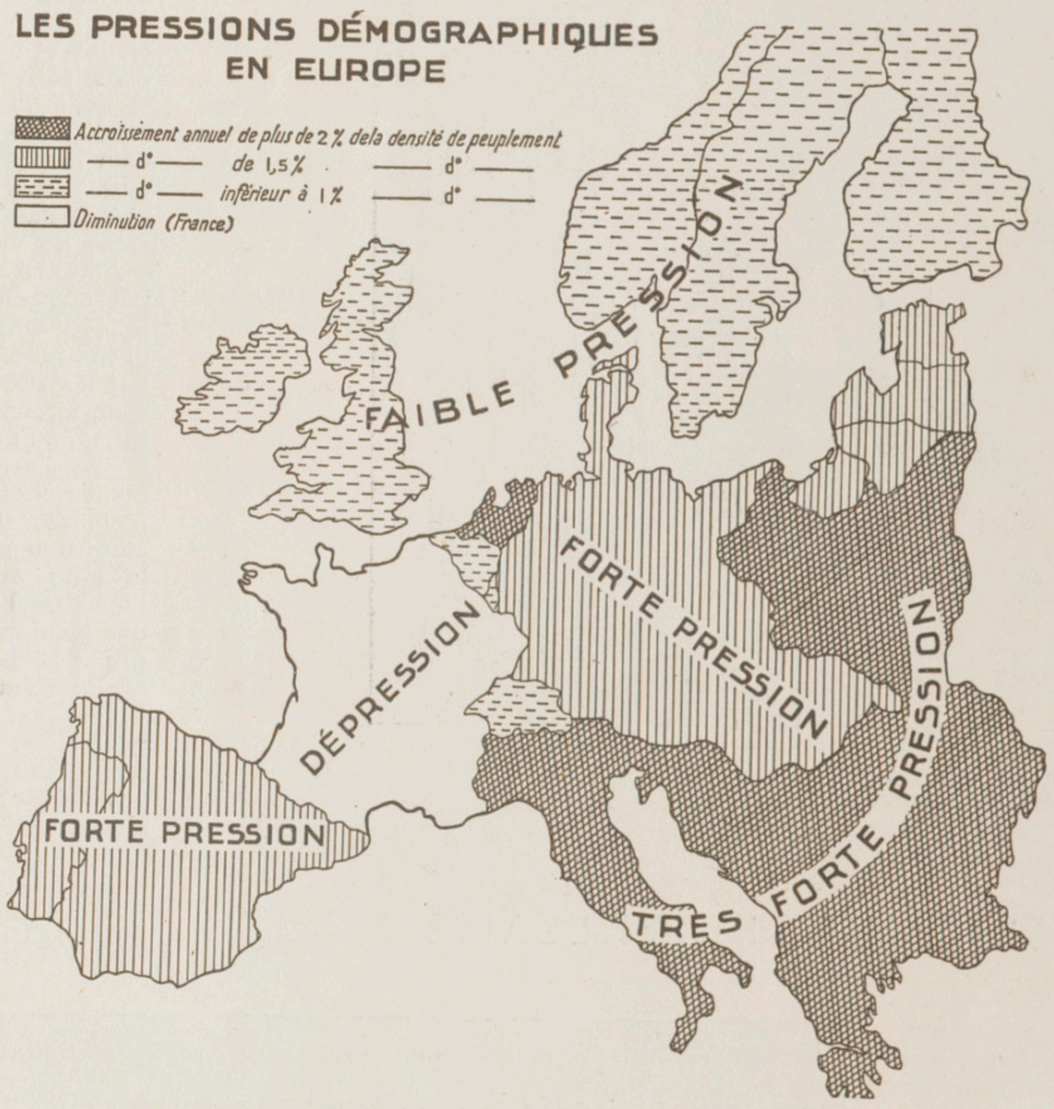


**Augmentation ou diminution de la population de 1935 à 1937. (Excédents des naissances sur les décès.)**

**FRANCE — 42 000, ALLEMAGNE + 1 450 000, ITALIE + 1 150 000, POLOGNE + 1 700 000, BALKANS + 1 500 000.**

Cependant, la France demeure à la tête du deuxième Empire du monde, le plus beau peut-être par sa variété et son harmonie. Or cet Empire, lui aussi serait menacé si la force française devait continuer à se réduire et à s'altérer. Il faut des cadres pour continuer l'œuvre française dans le monde, il faut rester fort pour défendre l'Empire contre les convoitises.

### LES REMÈDES

On connaît les causes du mal : la restriction volontaire des naissances, attribuable au développement de l'individualisme. Suivant la formule d'A. Dumont : « le développement de la race en nombre est en raison inverse de l'effort de l'individu vers son développement, bien ou mal compris, en valeur ou en jouissance. » Les remèdes à une telle situation sont également connus. C'est tout d'abord une véritable révolution morale faisant passer les droits de la collectivité avant ceux de l'individu. Il faudrait transformer l'opinion, créer un puissant mouvement qui valoriserait la famille. Il faudrait faire revivre des vertus fondamentales : sens du devoir, courage en face des charges de la vie, recul de l'égoïsme individuel, confiance de la collectivité dans ses destinées, confiance de l'individu dans la stabilité relative de l'ordre social et économique, car on ne construit pas dans l'incertain.

Parallèlement à ces mesures d'ordre moral, s'imposent des mesures d'ordre matériel pour l'encouragement et le soutien des familles : prêts au mariage, primes et allocations substantielles pour élever les enfants, avantages pour le logement et les transports, réductions massives d'impôts, etc. Ces avantages devraient être accordés surtout aux populations des campagnes. Ils devraient être assez élevés pour que la situation des pères de famille soit nettement supérieure à celle des « sans-enfants ».

Sur l'efficacité d'une telle politique, l'Allemagne peut aujourd'hui nous fournir d'utiles indications. Elle a, depuis 1932, pratiqué une politique active d'encouragement à la natalité. Elle accorde notamment des *prêts aux jeunes mariées*, ayant jusqu'au jour de leur mariage occupé un emploi salarié. Il est spécifié que la jeune mariée doit quitter son travail (libérant ainsi un emploi) et se consacrer uniquement à son foyer. Aussi longtemps que le prêt n'est pas remboursé, elle ne doit occuper aucun autre emploi salarié. Les prêts sont exempts d'intérêts et remboursables par versements mensuels de 1 p. 100 de la somme reçue. A la naissance de chaque enfant issu du mariage, la somme due se réduit automatiquement de 25 p. 100 et les versements mensuels sont reculés d'un an. De sorte qu'au plus tard à la naissance du quatrième enfant la dette du ménage s'éteint automatiquement.

Par ailleurs, l'État allemand accorde des *subventions exceptionnelles* aux familles ayant au moins quatre enfants au-dessous de seize ans ; des *allocations mensuelles* aux familles nombreuses ayant au moins cinq enfants au-dessous de quinze ans. Au total, l'État allemand consacre plus d'un milliard de marks chaque année pour l'aide aux familles.

A ces avantages, il faudrait ajouter les allégements fiscaux pour charges de famille, l'action des œuvres de secours, notamment l'œuvre : « La Mère et l'enfant », l'hygiène sociale, la répression de l'avortement, la décentralisation des villes et le développement de la colonisation agricole, la lutte contre le chômage, etc.

D'autre part, les démographes allemands insistent beaucoup sur l'ampleur du revirement opéré dans l'*attitude morale* du peuple allemand à l'égard du problème de la procréation. Ils estiment que les mesures économiques et financières auraient été bien moins efficaces si elles avaient été appliquées dans une société cultivant l'égoïsme individuel. « Plus importantes que les mesures d'ordre économique, social et politique, écrit le Dr Bürgdorfer, c'est la politique psychologique qui a fortifié les individus par la confiance collective du peuple dans ses destinées. »

Quoi qu'il en soit, l'efficacité des mesures prises apparaît nettement à l'étude détaillée de la natalité en Allemagne. Le nombre des mariages est passé de 500 000, en 1932, à près de 700 000 depuis 1934. Le nombre des naissances s'est élevé de 970 000 à plus de 1 200 000 depuis 1934, soit une augmentation d'un tiers. Au total, les nouvelles mesures ont entraîné en cinq ans un *supplément de 1 300 000 naissances* de plus que ne l'aurait permis le taux de la natalité antérieure à 1933. Notons qu'en Autriche, qui avait la plus basse natalité de l'Europe, le nombre des mariages a déjà doublé et que, par suite de sévères mesures contre l'avortement, le nombre des naissances a déjà augmenté de 16 p. 100 à Vienne.

Il y a là un enseignement précieux sur les possibilités d'une politique active de la population :

A l'heure où l'Allemagne va compter près de 85 millions d'habitants, la France se doit de faire passer le problème démographique au premier plan de ses préocupations.

Pas de redressement possible si on laisse se poursuivre l'anémie de ce pays. Il est grand temps de l'arrêter sur la pente. Il s'agit vraiment ici de « refaire la France ».

Georges MAUCO.
*Secrétaire général de l'Union internationale pour l'étude de la population.*

(1) Nous ne parlons pas ici de l'ensemble du problème militaire qui comporte bien d'autres données : cadres, matières premières, empire colonial, etc.

# CHRÉTIENTÉ ET ISLAM

## EN AFRIQUE

Photo Keystone.

**De la cathédrale au Forum, la procession du Saint-Sacrement passe à travers les rues pavoisées d'Alger, entre une double haie de 100 000 personnes.**

quatre coins de la Métropole et de l'Afrique du Nord, pour clamer leur foi, n'en revenaient pas. Un des leurs, M. Benhabylès, délégué financier et président de l'Amicale des Magistrats de l'Algérie, a résumé ces sentiments par les déclarations suivantes rendues publiques : « Les croyants sont profondément impressionnés par le spectacle des ferventes prières des catholiques et le climat mystique qui règne dans ces grandioses manifestations ». Et il ajoutait : « Au fait, comment ne le seraient-ils pas ? Jésus est honoré dans le monde musulman au même titre que le Prophète, et la Vierge Marie, que nous appelons Myriem, occupe dans nos cœurs un rang inégalé ».

Alger avait été choisie, cette année, comme siège du XIIe Congrès eucharistique national français, parce qu'on y célébrait le centenaire de l'établissement en Algérie de la hiérarchie ecclésiastique par la nomination de son premier évêque, à Alger, Mgr Dupuch. Aussi, à l'issue de la messe célébrée par le cardinal-légat, en plein air, au stade de Saint-Eugène, messe à laquelle M. le Gouverneur général Le Beau et toutes les autorités civiles et militaires assistaient, le Souverain Pontife, dans son message radiodiffusé, désormais historique, a-t-il pu dire après avoir rappelé la gloire de l'Église primative d'Afrique : « Alger devient soudain la porte lumineuse par où pénétrera, chaque jour plus rapidement, jusqu'au cœur du continent noir le flambeau de la révélation, renaissance admirable de vie nouvelle débordant de toutes parts ».

Alger se souviendra de cette procession, où prirent part environ cent cinquante mille fidèles, avec, en tête, le légat du pape suivi de quarante-cinq archevêques et évêques. Partie de la cathédrale, la longue théorie, par les rues et les boulevards pavoisés avec profusion, gagna lentement, au milieu de la pompe liturgique, au milieu des prières ferventes et des chants pleins d'espoir, le forum des bureaux du Gouvernement général, sur lequel avait été dressé un autel monumental de trente-trois mètres de haut. Cent cinquante mille pèlerins ! Et de chaque côté, tout le long du chemin interminable, un nombre au moins égal de curieux. Et, parmi la foule, çà et là, des Mauresques de toutes conditions venues voir le grand Marabout de France, qui porte dans son cœur, avec un amour égal, chrétiens et musulmans.

Lorsque, de la vaste place, dominant la ville, le port et la baie, le cardinal Verdier dans un geste large, au-dessus de la foule innombrable, agenouillée et silencieuse, bénit la cité et l'Algérie entière, c'était en même temps tout l'Empire qu'il bénissait.

Michel RAINEAU.

## POURPRE, ISLAM ET MARSEILLAISE

APRÈS cinq jours de manifestations inoubliables, le XIIe Congrès eucharistique national, qui s'est ouvert le 3 mai à Alger, s'est terminé, le 7 au soir, par une procession sans précédent dans l'histoire de l'Algérie. On n'y avait jamais vu encore un tel déploiement de foules, même lors des plus grandes journées des fêtes du Centenaire. Ce fut quelque chose d'extraordinaire. Mais, ce Congrès apparaît surtout comme une fête de l'Empire ; une fête, aussi, de l'union des cœurs et des esprits. « Je suis le messager de paix et de fraternité », avait déclaré l'éminentissime légat du pape, le cardinal-archevêque de Paris, Mgr Verdier, en mettant le pied sur la terre algérienne. Et voici qu'aussitôt lui répondirent à l'unisson d'autres voix. C'est celle, d'abord, de M. le grand muphti d'Alger, Si Hamoud Ramdane, qui salua le représentant du Souverain Pontife en ces termes : « Vous nous apportez ici le symbole de l'union des races, des classes et des religions ». Après lui, M. le grand rabbin Eisenbeth lui déclara lors de la même audience accordée par Son Éminence aux représentants des cultes autres que le culte catholique : « Les animateurs de nos œuvres cultuelles et culturelles sont heureux de mettre leur activité au service du noble idéal que vous poursuivez et qui est d'unir toutes les bonnes volontés autant pour travailler à la paix que pour lutter contre toutes les injustices. Au surplus, ajouta-t-il, quoi d'étonnant que nos cœurs battent à l'unisson ? L'enseignement d'une même révélation n'a-t-il pas bercé notre enfance ? »

Ces grandioses manifestations de la religion traditionnelle de la France ont produit une profonde impression, principalement chez les musulmans qui, à la vue de ces milliers de pèlerins accourus des

Photo Trampus.

**Dans la maison mère des Pères Blancs à Alger, le Cardinal Verdier rend visite aux fils du Cardinal Lavigerie.**

U NORD

# DEUX ÉPOQUES

## CAPTIFS CHRÉTIENS ET RÉDEMPTEURS

ALGER était moins belle aux yeux de nos ancêtres qui y atteignaient rivés aux bancs des galères. Une littérature abondante fut de tout temps consacrée aux fastes et aux crimes de la piraterie. Peu de sujets sont plus hauts en couleur. C'est seulement à la fin du siècle dernier que ce pittoresque fut compris, ou inventé. Les écrits antérieurs manquent d'atmosphère ; ce sont pourtant des documents précieux pour cette histoire des captifs chrétiens que nous tenterons d'esquisser ici.

Foule anonyme et misérable, d'où émergent quelques noms célèbres. Aventures semi-légendaires de Fra Filippo Lippi, moine défroqué et peintre de Florence ; souffrances de Cervantès, qui, de ses cinq années de captivité à Alger, nous a laissé le souvenir dans un petit livre « El Cautivo » ; atroces récits de Diégo De Haédo ; descriptions élégantes et fleuries de Regnard ; les documents sont innombrables qui évoquent en nous tout un monde aventureux et cruel, mêlé d'épisodes romanesques où les histoires de belles captives ne manquent pas.

Gravure de Jan Luyken.

**Le marché des esclaves chrétiens à Alger.**

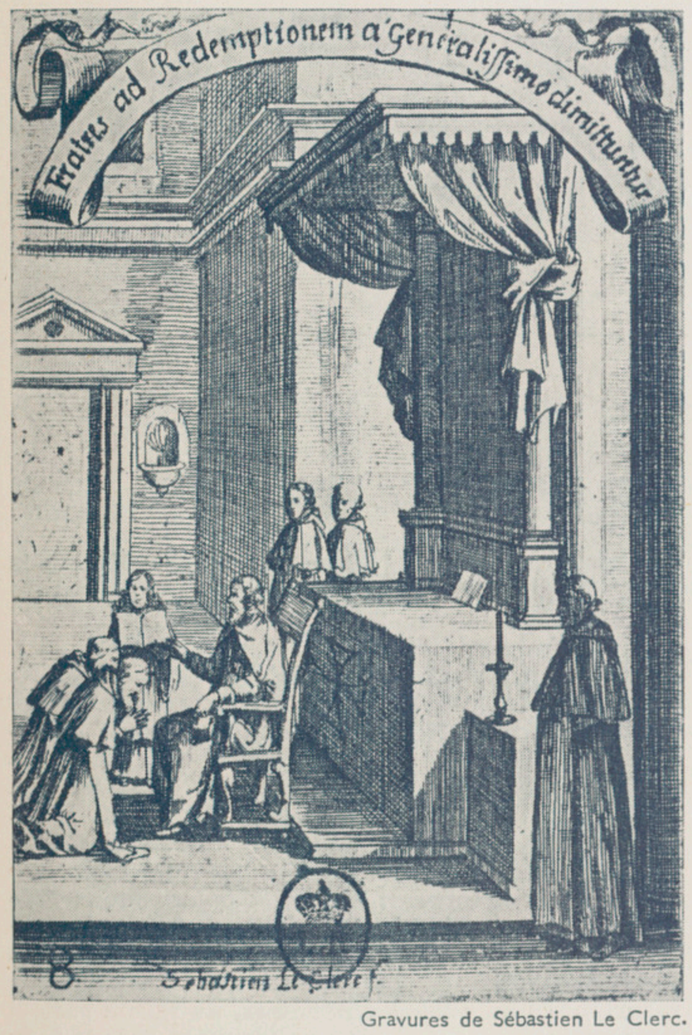


Gravures de Sébastien Le Clerc.

**Les frères de la Mercy sont envoyés par le supérieur général pour racheter des esclaves.**

Il est difficile de se faire une idée exacte du traitement des captifs pris en mer, ou enlevés aux rivages de Provence et d'Italie. Diégo De Haédo, bénédictin espagnol, nous donne, au XVIIIe siècle, d'atroces récits de cette vie à laquelle il participa. Il prétend que l'Albanais Mami, chef des corsaires et de la marine d'Alger, garde chez lui en trophée les nez et les oreilles de nombreux chrétiens. Si quelque rébellion éclate parmi eux, ils sont, dit-il, mis en pièces et livrés aux vautours à la porte de Bab-el-Oued. Nombre d'évasions réussissent pourtant ; mais, chaque année, les six bagnes d'Alger s'emplissent de captifs chrétiens, pour peu que se relâche un instant la surveillance des côtes de France ou d'Espagne.

Parvenus à Alger, les chrétiens sont conduits sur la grand'place et vendus à la criée. Le dey s'octroie les plus beaux, ainsi que les gens de condition qu'il rendra contre une riche rançon. Quelques fanatiques tentent aussi de les faire abjurer, mais, le plus souvent, on les laisse en paix ; certains prisonniers sont fort bien traités, se font aimer de leurs maîtres turcs deviennent leurs conseillers et leurs amis.

Dans les harems, les femmes chrétiennes sont fort appréciées, et quelques-unes, dit-on, ne trouvent pas leur sort si détestable. Il y a dans le charmant roman de Regnard « La Provençale », où, sous des noms d'emprunt, il raconte l'histoire de sa captivité, des Turcs galants qui se conduisent à merveille avec les captives de bonne société. Elvire ayant été prise sur le vaisseau anglais, Baba-Hassan s'approcha d'elle ; il la pria en des termes obligeants de ne pas s'affliger ; il lui dit que la servitude où elle était tombée serait si douce que la liberté l'était moins ; Zelmis tomba entre les mains d'Achmet-Thalem connu pour l'homme le plus cruel de la Barbarie ; mais Zelmis sut vaincre sa cruauté en lui promettant pour sa rançon tout ce qu'il souhaita de lui.

Je ne sais si ce furent des captifs qui se chargèrent aux XVIIe et XVIIIe siècles d'embellir les riches demeures d'Alger. Les pièces longues et étroites des vieux palais qui subsistent encore sont en effet ornées de peintures exécutées par des artistes italiens. A l'actuelle bibliothèque de la ville, un des lieux où l'atmosphère, vers le soir, est propice au travail paisible, où le temps coule sans bruit dans l'évocation douce du passé, ce sont des bouquets de fleurs stylisées, des paysages naïfs peints aux murs, sous les plafonds de cèdre doré. Au milieu de ce calme et de cette tiédeur, l'imagination déroule une fresque colorée, où, sur la foule arabe vêtue de voiles blancs, se détachent les costumes brillants des Albanais, les turbans verts et roses des Turcs, surmontant des torses nus et des faces basanées.

**Les missionnaires s'entendent avec les Turcs, au sujet du rachat de captifs chrétiens.**

Au milieu de la cour, c'est le glouglou de la fontaine ; il suffit de fermer les yeux ; le bruit léger se transforme ; il devient celui des gouttes d'eau perlant au bout des longues rames des galères, un instant soulevées dans le silence de la nuit. Le navire approche des côtes, nul bruit ne doit s'entendre si l'on veut que le coup de main réussisse ; dans un instant, ce sera la surprise, les cris de mille diables farouches arrachant le village au sommeil, les femmes enlevées au rivage, les grands cimeterres courbes luisant une seconde tandis que les maisons flambent.

La galère s'éloigne de la côte chargée de nouvelles captures. Dans quelques jours, il y aura à Alger quelques Français de plus que Duquesne reprendra aux mains du dey lorsque, courroucé de tant de rapines, le grand roi décidera d'une expédition punitive.

Le plus souvent pourtant, ce sont de simples échanges négociés par les consuls de France à Alger ou par des envoyés spéciaux. On rend au dey quelques-uns des Turcs qui peinent sur les galères de Louis XIV, en échange de captifs chrétiens. Le dey serait parfois heureux d'une alliance avec le roi de France ; chacun connaît l'histoire tragique de Porcon de la Barbinais : pris en Méditerranée par les pirates barbaresques, le corsaire malouin est envoyé par le dey vers le roi, avec des propositions humiliantes ; Porcon de La Barbinais a promis de revenir, quel que soit le résultat de sa mission ; elle échoue, mais il est homme d'honneur. Il retourne à Alger où il est décapité en 1665.

Le plus souvent, ce sont les pères de l'ordre de la Trinité, ou de celui de la Mercy pour le rachat des captifs, qui vont aux pays barbaresques, munis de l'argent des quêtes, pour racheter aux seigneurs turcs quelques-uns de ces malheureux. Le nombre de ces rachats est innombrable, à les en croire tout au moins. Ils sont les ambassadeurs et les commis-voyageurs de ces affaires. Aux débuts de ces voyages, les saints pères éprouvent maintes difficultés et sont eux-mêmes retenus prisonniers ou martyrisés. Peu à peu, le sens du commerce aidant et aussi la crainte du roi de France, les rapports s'améliorent. Ils circulent librement à Alger, rachètent les esclaves et les ramènent en France par cargaisons entières.

Au retour, on organise des processions de captifs qui révèlent un étonnant caractère. Nous avons conservé la description de quelques-uns de ces voyages et des gravures nous permettent d'en avoir une idée plus précise. Ces processions parcourent à pied la France entière, et parfois le voyage dure des mois. Pour frapper les esprits, les attendir sur le sort de ces malheureux et obtenir des quêtes plus fructueuses, on organise toute une mise en scène.

En 1635, au retour des captifs rachetés par le père Dan, on leur donna pour escorte « des enfants vêtus de rochets de fine toile, avec une branche de laurier en main et une couronne en tête, qui enlaçaient les captifs des liens les plus gracieux ».

Dans le cortège pour l'entrée de Louis XIV à Douai, en 1667, on voyait au milieu du défilé la scène suivante : « venait une galère équipée, voguant sur le dos de plus d'un Neptune d'emprunt. Elle était chargée d'esclaves chrétiens que conduisait un Jésuite habillé en Mathurin ».

On peut évaluer à 90 000 le nombre des esclaves rachetés en tous pays et depuis sa fondation par l'ordre des Trinitaires, et, cette activité allant s'accroissant, il ne restait plus à Alger, vers le milieu du XVIIIe siècle, qu'un petit nombre de chrétiens.

Lorsqu'en 1830 l'expédition française entra à Alger, elle ne trouva au fond des bagnes que cent vingt-deux esclaves chrétiens. Les pirates d'Alger s'étaient civilisés et leurs mœurs étaient devenues bien douces. La conquête ne fit que supprimer théoriquement des coutumes qui, en fait, ne subsistaient déjà plus.

Jacques WILHELM.

**15 AVRIL**

**Tacite reconduction.**

LE 10 mai, M. Albert Lebrun a succédé à M. Lebrun (Albert) et M. Daladier (Edouard) à M. Edouard Daladier. On a ainsi changé le chef de l'État et le chef du Gouvernement sans discours et sans cérémonie. Tacite reconduction sans apparat.

La modestie est le charme des démocraties.

Et nos députés continuent, eux aussi, leur fécond labeur. Depuis des mois, ils s'essoufflent à la poursuite du moyen infaillible d'assurer leur réélection. « Réforme électorale. »

**Le meilleur discours.**

NOUS avons entendu beaucoup de discours du 15 au 15.

Le Führer, le Duce, naturellement.

Le colonel Beck, le chef de l'État français à l'occasion de son second septennat, le chef de l'État de la grande république américaine à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition Internationale de New-York.

M. Chamberlain a fait mieux que parler, il a fait accepter par l'admirable peuple anglais le service militaire obligatoire.

Et puis M. Daladier a parlé en onze langues : anglais, allemand, italien, serbe, portugais, espagnol, tchèque, arabe, roumain, polonais et aussi en français ; il a dénoncé la dernière invention allemande : la guerre des nerfs, à laquelle nous résisterons.

Et l'on fut particulièrement heureux, le 14 mai, d'entendre ces paroles du Duce :

« Il n'y a pas actuellement en Europe de question pouvant justifier une guerre ».

Si seulement les Japonais ne venaient pas d'envahir la concession étrangère d'Amoy !

**Axe d'acier, barrage, « encerclement ».**

ON nomme « axe d'acier » l'alliance militaire que Berlin et Rome viennent de conclure, mais non encore de signer, pour répondre à ce qu'ils nomment « l'encerclement ». Il paraît que les agresseurs ne sont pas ceux que le président Roosevelt avait désignés, mais les peuples qui construisent pierre par pierre (France, Angleterre, Russie, Pologne, Roumanie, Grèce, Turquie, en attendant d'autres), le barrage contre toute tentative d'hégémonie en Europe.

**Sous le signe de Dantzig.**

C'EST là, pour le moment, que semble être le volcan qui menace l'Europe. Le colonel Beck a répondu à Hitler : La Pologne ne se laissera pas repousser de la Baltique. Elle ne restreindra pas sa souveraineté sur la voïvodie de Poméranie, c'est-à-dire qu'elle tient à son corridor.

Varsovie ne se refuse pas à négocier avec Berlin, mais à trois conditions :

1° Pas de concessions unilatérales ;

2° Sur un terrain d'égalité ;

3° Avec des intentions et des méthodes pacifiques des deux côtés.

Or, l'Allemagne est prévenue que l'Angleterre et la France ne permettront pas que la Pologne soit attaquée. Mais on signale, ce 15 mai, quarante mille « touristes » venus du Reich dans la ville libre.

**Une offensive de paix.**

ON a dit et cru, à tort, que le pape avait offert les salons du Vatican aux cinq grandes puissances pour une conférence de la Paix. Mais, puisque nous n'avons rien à demander et rien à donner à personne ! Une conférence? Impossible, tant que les dictateurs n'auront pas témoigné d'un changement de méthode et d'esprit. Demain, Talleyrand aura son heure. Aujourd'hui, laissons faire Cambronne. Oui, il y a quelque chose de changé : les Anglais et les Français ne veulent plus se laisser « muniquer ». On est curieux de savoir comment l'Académie française définira ce nouveau verbe dans la prochaine édition de son dictionnaire.

**De quel côté penche l'Islam ?**

LE général Weygand, chef de la délégation française aux noces du prince héritier d'Iran, qui revient de Téhéran, après maintes escales au retour, pourrait nous le dire.

Il y a les musulmans français. Pour eux, pas de question : défendre la France, c'est défendre leurs propres libertés.

Interrogez nos quatre grands chefs :

A Tunis, M. Eirik Labonne (je pense à la motion des 60 000 anciens combattants tunisiens) ; à Rabat le général Noguès (je pense à S. M. le Sultan qui vient d'exalter l'union franco-marocaine, à la fête du Mouloud) ; à Alger, le gouverneur général Le Beau (je pense au Congrès Eucharistique, les trois grandes religions monothéistes sous le drapeau de la France) ; à Beyrouth, l'ambassadeur Gabriel Puaux (je pense aux Libanais « prêts à sacrifier leur vie pour l'amitié franco-libanaise » et je pense à la Syrie, car on ne nous fera pas croire qu'entre Syriens et Français il y ait un fossé infranchissable).

Enfin, je pense aux autres musulmans, et pas seulement à l'Égypte ou à la Turquie, alliées de l'Angleterre, mais à tous, qui savent comment « le protecteur de l'Islam » traite un état musulman indépendant, tel que l'Albanie.

**Et l'Espagne ?**

DE quel côté ira Franco ? Il nous fixera peut-être dans le grand discours qu'on lui prête l'intention de prononcer... le 18, le 19, le 20 mai ? à l'occasion

## DU QUINZE AU QUINZE

du grand défilé de la Victoire. Notons seulement que l'Espagne a annoncé le 8 mai sa décision de se retirer de la S. D. N. Elle y était entrée le 10 janvier 1920 et y avait joué un rôle des plus actif. C'est, depuis quinze mois, le onzième État qui prend congé de la vénérable dame de Genève.

Ce départ, après expiration du préavis de deux ans, privera l'organisation génevoise d'une contribution annuelle de près de 900 000 francs suisses.

**La dernière découverte.**

ELLE ne date que de quelques jours. Les Français viennent de s'aviser qu'ils pourraient peut-être se remettre à vivre — fût-ce dangereusement — mais à vivre. Vivre, c'est-à-dire produire, travailler, dépenser, acheter. Le mot d'ordre est parti de nos Chambres de commerce :

« Il faut que chacun considère comme son devoir de ne pas se restreindre et de vivre normalement ».

Le 1er mai, nous avons tous travaillé et le muguet s'est bien vendu, à un franc le brin.

Alors, comme disait Alfred Capus :

« Ce n'est pas la peine de te répéter chaque jour que tu es mortel... Tu le verras bien... »

Alors, on vendra à la Foire de Paris, on achètera au Salon et les étalages seront magnifiques durant « la semaine française du Commerce extérieur » du 22 au 29 mai prochain.

**Le 5 mai à Versailles...**

...le Gouvernement a ouvert l'ère des fêtes commémorant le cent-cinquantième anniversaire de la Révolution française. Nous y avons appris, par la bouche du président de la Chambre, que la France est plus ancienne que la Révolution — et, par la bouche du chef de l'État, que l'Empire, lui, pourrait bien dater de 1789.

**Climat du 15 mai.**

EN bref, Anglais et Français ne veulent plus se laisser « muniquer ». En France : redressement (union, conscience impériale, travail, ligne Maginot du franc, succès de l'emprunt). En Angleterre : conscience de la solidarité européenne, service militaire obligatoire. En Europe : alliance anglo-franco-turco-polonaise, premier barrage contre les forces d'agression, embryon de la Fédération européenne de demain.

Nous en sommes là.

**Oui, mais...**

LE monde pourra-t-il continuer longtemps à dépenser, en canons et en munitions, cette somme, selon les calculs les plus sérieux de la Banque des Règlements internationaux de Bâle, à savoir :

Un milliard 275 millions de francs par jour ?

**15 MAI**

---

UN CORSE D'ALGÉRIE CHEZ LES HOMMES BLEUS

## XAVIER COPPOLANI LE PACIFICATEUR (1)

IL est un héros africain, Xavier Coppolani, dont le nom n'est guère prononcé de nos jours, et qui fut parmi les plus grands ; l'oubli où il est tombé est injuste. Il s'agit en effet d'un homme qui accomplit une importante tâche dans la formation de notre Empire africain : l'annexion au domaine extérieur de la France des pays situés entre le Rio de Oro, le Sénégal, l'Algérie et le Maroc, pays qui constituent à ce jour la colonie de la Mauritanie. Coppolani était algérien, et le plus grand nombre de ses collaborateurs furent algériens ou corses.

Né en 1866, à Marignana, petit village de Corse, il fut assassiné à Tidjikja, ksar qui est à 500 kilomètres au nord du fleuve Sénégal, le 12 mai 1905. Il fut au Gouvernement général de l'Algérie, de 1894 à 1897, l'animateur, et l'auteur en collaboration avec Octave Depont, de cet ouvrage capital sur l'Islam qui fait encore autorité : **Les Confréries religieuses de l'Islam**. Il était alors administrateur adjoint de 3e classe de commune mixte.

**Portrait de Xavier Coppolani, par Marius de Buzon, d'après une photographie.** *Dans le fond :* **l'interprète Bou el Mogdad.**

En novembre 1898, chargé de mission au Soudan et au Sahara méridional (avec l'appui financier du Gouvernement général de l'Algérie), il partit pour l'Afrique Occidentale avec Robert Randau. Grâce à une habile politique de pénétration pacifique, il obtint, par la seule persuasion de sa diplomatie, la soumission des tribus maures du Sahel soudanais. En mai 1899, il organisa un raid sur Araouan, ksar à 300 kilomètres au nord de Tombouctou, avec une suite de six hommes : les deux compagnons rapportèrent la soumission de la ville, mais les circonstances firent que, en dépit de la sauvegarde d'un marabout, frère de Ma-el-Aïmine le thaumaturge saharien, ils ne purent y pénétrer, en raison surtout de certaines mesures malencontreuses prises à ce moment par l'autorité locale contre les nomades.

Waldeck-Rousseau, séduit par les projets de Coppolani, lui donna carte blanche pour agir dans le Sahara méridional. Soutenu par le gouverneur général Roume, Coppolani entreprit la pénétration pacifique des immenses territoires de la rive droite du Sénégal. Il avait dessein, après avoir soumis, sans guerre de conquête, la Mauritanie, d'inaugurer une politique d'infiltration pacifique par le sud dans l'Empire marocain. Son action s'appuyait sur l'élément religieux ; il avait rallié à lui les grands marabouts maures qui lui assurèrent jusqu'à sa mort leur concours, leurs conseils et l'aide de leurs tolbas. Des fanatiques de la secte hérésiarque des ghoudf, qui pratiquent les rites abominables de la « nuit de l'erreur », l'assassinèrent dans son campement, au Tagant, alors qu'il allait se diriger sur l'Adrar.

Il avait déjà assuré à la France la possession et l'administration directe du Trarza, du Brakna, du Gorgol, du Guidimaka, du Tagant. L'annexion tardive de l'Adrar, la dernière province de la Mauritanie, devait être l'œuvre du colonel Mangin et du général Gouraud.

Le grand Algérien, dont la méthode s'inspirait de celle qui fut toujours en honneur à la Direction des Affaires indigènes, service auquel il appartint pendant de longues années, honore notre pays. Il eut plus que du talent ; on a prononcé à son occasion le mot de génie. Il a été un des grands hommes d'action de notre temps ; les résultats obtenus par lui, sans effusion de sang, stupéfièrent en son temps les coloniaux.

R. R.

(1) Sous ce titre paraîtra incessamment un important ouvrage consacré, par Robert Randau, au grand explorateur du Sahara occidental.

# UN CENTENAIRE : LE GABON

## LOUIS-PHILIPPE ÉTANT ROI DE FRANCE

« La rive gauche du Gabon est occupée par une population française de langage, de mœurs, d'habitudes et de sentiments. De tout temps, les bâtiments de commerce français l'ont fréquentée avec une prédilection toute particulière ; aussi, les habitants de cette rive sont-ils parvenus à un degré de civilisation qui étonne sur un point d'Afrique aussi éloigné. On dirait une colonie de Noirs libres français. »

Ces lignes ont été écrites en 1839 par Édouard Bouët, plus connu sous le nom de Bouët-Willaumez, lieutenant de vaisseau commandant la canonnière-brick *La Malouine*. Tel est donc le jugement qui a pu être porté, il y a cent ans, sur les rivages qui allaient devenir notre colonie du Gabon, base et point de départ de l'Afrique Équatoriale Française.

L'histoire de la navigation sur la côte occidentale d'Afrique remonte au moyen âge. Déjà, à cette époque, quelques navires normands y poussaient des pointes hardies, mais ne dépassaient guère le cap des Palmes. Plus tard, la fièvre commerciale qui s'était emparée du Portugal fit éclore de

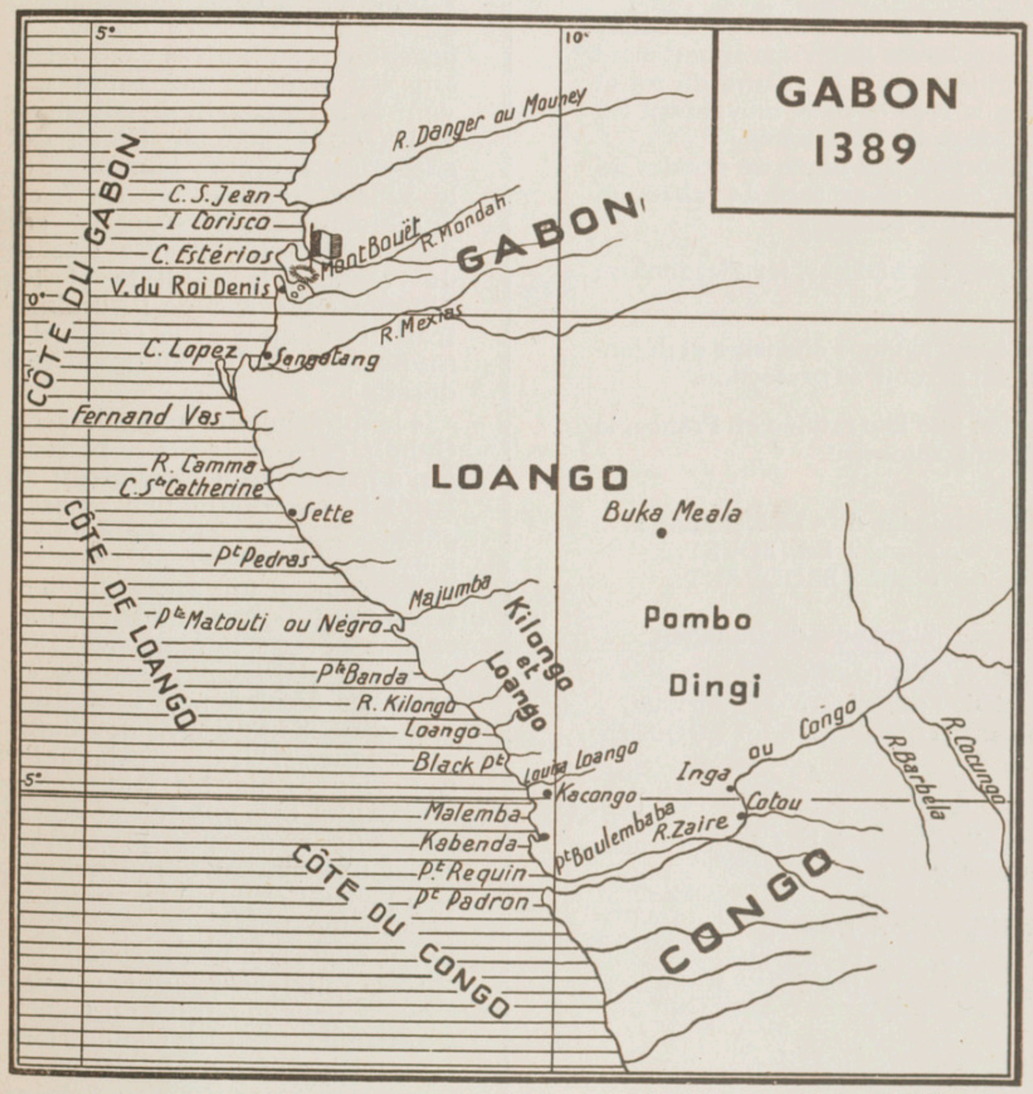


Carte dressée par Bouët-Willaumez.

véritables flottilles qui procédaient à la reconnaissance de la côte africaine depuis le golfe de Guinée jusqu'à l'entrée de la mer Rouge.

Dès le xv^e siècle, quelques missionnaires, jésuites et capucins, étaient en contact avec la côte du Gabon et de Loango. Leur présence explique les noms chrétiens que portent beaucoup de rois et de chefs noirs, et qu'ils se sont légués de père en fils, par tradition de la lointaine évangélisation d'un ancêtre. L'histoire de cette époque précoloniale nous est parvenue par leurs récits et les mémoires des navigateurs de ce temps.

« Les Français commerçaient à la côte d'Afrique et échangeaient des toiles, couteaux, eaux-de-vie, sel, verroteries, etc., contre l'ivoire, les gommes, les plumes d'autruche, l'ambre gris et la poudre d'or ». On sait, hélas ! que le commerce d'alors ne se bornait pas à ces pacifiques échanges. « A mesure que les colonies européennes se formaient en Amérique, les bras des Caraïbes devinrent insuffisants pour l'étendue de la culture. On acheta des Noirs cultivateurs le long des côtes africaines. »

Labarthe, dans son *Voyage à la Côte de Guinée*, qu'il fit aux environs de 1788, à bord de la *Flore* commandée par M. Denys Bonnaventure, nous donne ainsi un aperçu des expéditions qui se prolongèrent jusqu'au début du xix^e siècle. « La loi du 30 floréal an 3 rétablissant la traite serait, explique-t-il, une occasion pour faire connaître les mémoires et journaux que les officiers ont déposés à leur retour dans les bureaux de la marine. »

Après l'abolition définitive de l'esclavage, de nouveaux devoirs s'imposaient aux nations civilisées. A partir de 1815, en conséquence des stipulations de l'acte final du Congrès de Vienne, la France entretenait, le long de la côte, des navires ayant pour mission d'empêcher la traite des Noirs. Il fallait assurer à ces navires leur approvisionnement, et, pour cela, créer des bases et des points d'escales. Ce furent les comptoirs fortifiés. Ainsi créés, ils étaient en même temps des centres d'opération pour nos escadres, des points de relâche pour les navires marchands, des entrepôts pour notre commerce. En 1830 les possessions françaises sur la côte occidentale se bornaient à quelques comptoirs au Sénégal.

En 1837, le lieutenant de vaisseau Bouët, commandant la canonnière-brick *La Malouine*, reçut la double mission de rechercher les lieux favorables à l'établissement de bases navales indispensables à la répression de la traite sur la côte située entre la Gambie et le Gabon, et d'étudier en même temps les possibilités de débouchés nouveaux au commerce français. A cette fin, la Chambre de commerce de Bordeaux fit adjoindre à l'expédition projetée un capitaine au long cours ayant l'expérience des contrées à parcourir, M. Broquant, dont le bâtiment, *La Jeune-Émilie*, avait été, en compagnie du *Jeune-Frédéric*, pillé par les chefs de la rive droite du Gabon. Il s'agissait, en même temps, d'obtenir réparation auprès des coupables.

*La Malouine* lève l'ancre à Brest, le 13 septembre 1838. A la cargaison normale de vivres nécessaires à une longue expédition s'ajoutent cinquante caisses d'eau-de-vie et des colis d'échantillons appartenant à M. Broquant, éléments des tractations futures.

A Gorée, où il arrive le 30 octobre, Bouët prend contact avec Montagniès de la Roque, commandant de la station extérieure d'Afrique. Il en reçoit des instructions précises et détaillées qui font ressortir les trois points de la mission et vont lui en faciliter l'accomplissement. En ce qui concerne la répression, près des rois du Gabon, des actes de pillage, le commandant de la place de Gorée, prévoyant que *La Malouine* ne peut se charger de vivres que pour une période n'excédant pas quatre mois, décide qu'à bord du *Nissus* il rejoindra lui-même le brick dans le golfe du Bénin. La lutte qu'il doit mener contre la traite des esclaves l'autorise à arrêter les bâtiments ayant des Noirs à bord, à quelque nation qu'ils appartiennent.

A ses qualités de marin, l'enseigne de vaisseau Bouët va joindre celles d'un habile diplomate. Son esprit d'à propos et sa finesse lui feront ajouter aux instructions prévues sa propre initiative, et avec lui s'inaugure une méthode nouvelle : celle des pourparlers avec les chefs indigènes. Ce procédé marquera de son empreinte toute la colonisation de l'Afrique Équatoriale Française, du Gabon au Congo et jusqu'à l'Oubangui. Laissons parler le commandant de *La Malouine*, qui s'est installé sur la rive gauche du Gabon, près du village du roi Rapontyombo, ou Denis.

« Ne serait-il pas venu, le moment de tirer parti de l'influence de vieille date que nous possédons sur ces braves gens et de choisir les environs de leur village pour y établir une de ces factoreries bonnes à compléter l'ensemble du système d'association africaine ? C'est ce que j'exposai un jour au roi Denis et à son conseil, leur expliquant en détail les avantages réciproques qui en résulteraient à la fois pour notre commerce et pour nos anciens et fidèles alliés du Gabon. Ce Denis est un homme de grand sens et vraiment aussi éclairé, aussi honnête et aussi juste qu'il est donné à un chef nègre de l'être jamais.

» C'est la providence des naufragés français, qu'il a toujours accueillis chez lui, habillés et nourris gratis, quand ses voisins les pillaient et les abreuvaient de traitements les plus infâmes ; il ne lui fut donc pas difficile de comprendre la masse de bien-être que devaient retirer ses sujets d'un établissement pareil... »

» Le mouillage du village de Denis-Ville, ou Saint-Thomé, est parfait. Les navires pourraient accoster presque à bord à la rive, par quatre ou cinq brasses, un peu plus bas que le village ; la mer y est comme un lac et

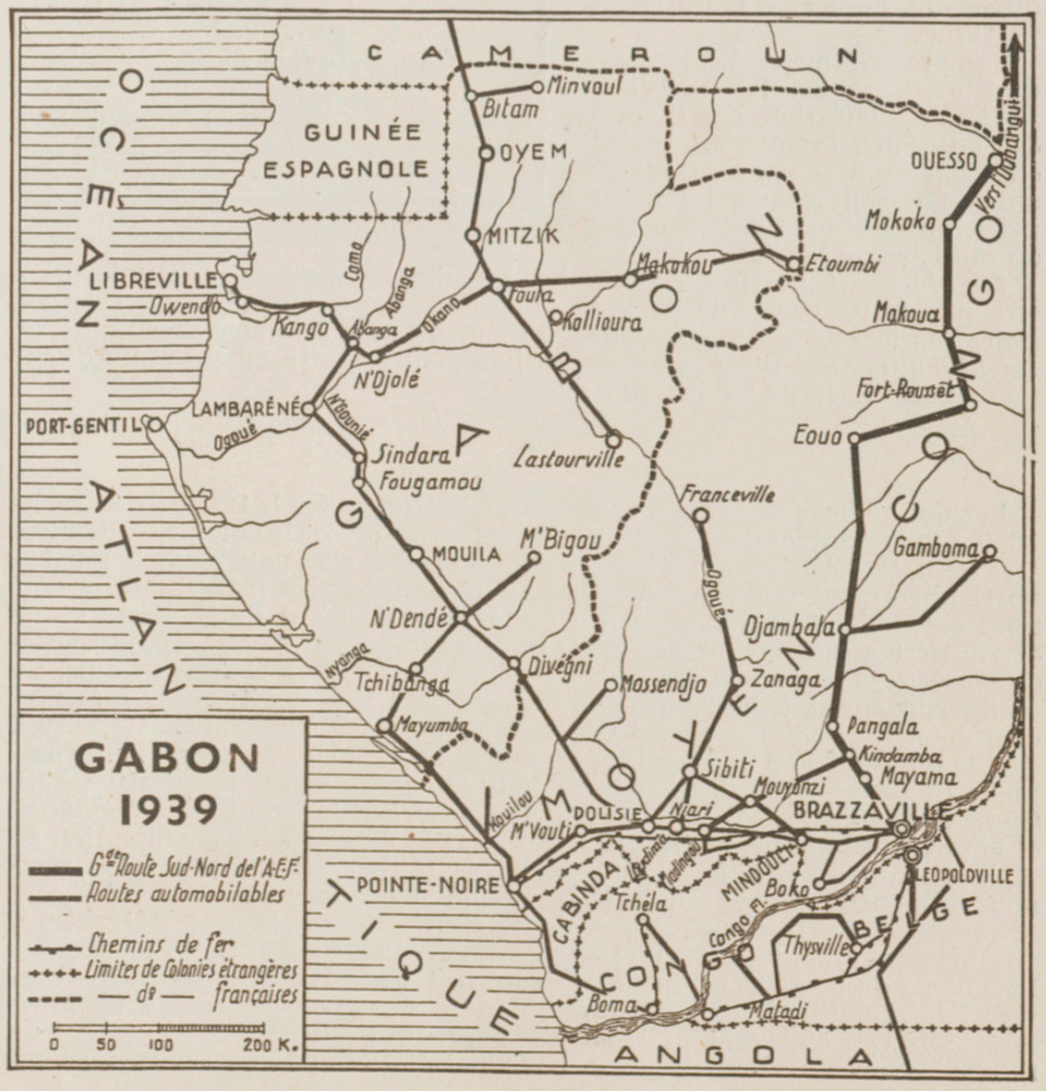

**Le Roi DENIS.**
**(Antyouwé - Kowé - Rapontyombo, Roi des Pongoués, mort le 9 mai 1876, à l'âge de 93 ans), qui signa en 1839 la convention donnant droit à la France de fonder un établissement au Gabon.**

ce lieu semble avoir été disposé par la nature pour servir à l'élévation d'une factorerie. Toutes ces considérations me décidèrent à passer avec le roi Denis, assisté de son fils Petit Denis, et de son frère, le prince Dolingah, une convention. »

Ce traité ouvre une voie nouvelle à l'expansion française. Jusqu'ici les terres sont abandonnées, dispersés les anciens comptoirs qui ont fait la fortune des négriers, et les rives du fleuve désertées. L'exploration commerciale effectuée par Bouët va avoir le résultat attendu d'ouvrir la côte du Gabon au trafic, dans des conditions bien différentes de celles autrefois pratiquées.

Son programme réalisé, ayant, de plus, posé les jalons d'une future exploitation du littoral des environs, la mission revint en France en juin de la même année ; à son retour, le préfet maritime de Brest pouvait écrire au ministre de la Marine :

*La Malouine*, partie du Sénégal, a terminé sa campagne d'exploration et rapporté beaucoup de documents commerciaux. On a obtenu satisfaction complète en ce qui concerne le pillage de nos bâtiments de commerce. *La Malouine*, qui n'a pas perdu un homme, rapporte en produits divers une valeur de 40 000 à 50 000 francs.

***

Les deux lieues de terrain concédées à la France par le traité du 9 février 1839 sont le premier noyau autour duquel va se former la colonie du Gabon. Dès 1840, Bouët-Willaumez se rend compte que la rive gauche de l'estuaire, particulièrement malsaine, n'offre pas un habitat très favorable ; la côte nord est moins basse et présente des saillies au mont de la Mitre et au cap Estérias (qui seront appelés plus tard monts Bouët et Baudin). Ces circonstances le décident à signer le 18 mars 1842, avec le roi Louis, un traité concédant à la France la souveraineté des territoires situés rive droite, entre le village du roi Glass et celui du roi Quaben. C'est là qu'il décide d'établir le poste fortifié. L'expédition de prise de possession, composée de forces envoyées par la station de Gorée, arrive sur l'estuaire du Como le 11 juin ; elle comprend le brick *Le Zèbre*, la canonnière *Églantine* et le navire de commerce *Le Diligent* et est placée sous la haute direction de M. Guillemain, capitaine d'infanterie de marine, désigné par le gouverneur du Sénégal pour prendre le commandement du poste.

Sur l'emplacement choisi, qu'entourent des « bois impénétrables », dominé par le mont Bouët, un fort s'élèvera bientôt ; sous la protection des bâtiments du poste s'établit une factorerie. Ce premier établissement commercial est confié, pour les besoins de la cause, au capitaine au long cours Pamphile Cousin, commandant le *Diligent* qui amène une cargaison de toutes les marchandises nécessaires à l'installation du comptoir ; la signature de Cousin, ainsi que la marque de son traitant, un indigène du nom d'Acanda, figurent en leur qualité de témoins sur les traités conclus avec les chefs des deux rives : Louis, Glass, François et même ce terrible Quaben, l'ancien pillard revenu à de meilleurs sentiments. Ces traités sont passés soit au fort d'Aumale, soit à bord des navires de la station. Pendant des années, ils continueront à étendre de proche en proche la surface du territoire qui se met sous la protection de la France.

Peu à peu, l'importance des bâtiments s'accroît, des jardins, un parc à bœufs sont organisés, de sorte que le poste peut se suffire à lui-même et être fourni en légumes et en fruits pendant toute l'année.

En 1842, les premiers missionnaires du Saint-Esprit arrivent sur la côte, précédés par le R. P. Bessieux. Ils sont suivis peu après par des religieuses de l'Immaculée-Conception, les « sœurs bleues » de Castres. Leur mission s'installe dans le voisinage du poste.

## ACTE DE NAISSANCE DE L'A. É. F.

PEUPLADES africaines,
Brick « La Malouine »,
Du village et dans la case du roi Denis, rive gauche du Gabon.

CONVENTION passée entre le roi Denis, en présence des princes Petit Denis, fils du roi, et Dolingah, d'une part ;

Le lieutenant de vaisseau Édouard Bouët, capitaine de « La Malouine », et M. Broquant, capitaine au long cours, délégué de la Chambre de Commerce de Bordeaux, de l'autre :

ARTICLE PREMIER. — Le roi Denis s'engage à céder à perpétuité à la France deux lieues de terrain appartenant de la pointe Sandy, se dirigeant vers le village du roi et dans toute la largeur de la rive gauche, moyennant les marchandises de traite ci-dessous dénommées :

Vingt pièces d'étoffe assorties, dix barils de poudre de 25 livres, vingt fusils à un coup, deux sacs de tabac, un baril d'eau-de-vie, dix chapeaux blancs.

ARTICLE II. — La France y élèvera toutes les bâtisses, fortifications ou maisons qu'elle jugera convenable.

ARTICLE III. — Le susdit roi s'engage à une alliance offensive et défensive avec la France, qui, d'un autre côté, lui garantit sa protection.

ARTICLE IV. — La présente convention une fois ratifiée en France, la prise de possession pourra avoir lieu immédiatement.

Fait triple, le 9 février 1839.

Le capitaine de « La Malouine ».
Signé : Ed. BOUET.
Signé : BROQUANT

Signature du roi ⊕
Signature de Petit Denis ×

Signature de Dolingah ×

Vu :
Le commandant de la station extérieure de l'Afrique.
Signé : MONTAGNIES DE LA ROQUE.

***

Le roi Denis fut décoré de la Légion d'honneur à la suite du traité. Il reçut aussi une médaille sur laquelle était gravé :

MINISTÈRE DE LA MARINE au roi DENIS.
Témoignage d'estime et de gratitude de la part du Gouvernement Français, 1839.

Et, au revers :

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français.

Lorsqu'en 1849 la frégate *Pénélope* capture le négrier l'*Elisia* avec une cargaison d'esclaves, l'installation des jeunes Noirs des deux sexes, à qui l'on donne la liberté et des terres, suscite la création du village qui s'appellera désormais Libreville.

On peut voir ce qu'est devenue la station quelques années plus tard ; en 1856, des dispositions sont prises pour une occupation définitive. L'ancien fort a été remplacé par un fortin s'élevant dans la partie nord de l'agglomération ; à la place qu'il occupait s'étendent les jardins du poste. Les jardins des missionnaires et celui de la maison de commerce se développent et prospèrent ; d'autres factoreries ont été créées ; une route suivant le littoral relie le village de Louis au village de Glass, qui garderont toujours leur nom, et la ville s'étendra sur les 5 ou 6 kilomètres qui séparent ces deux points à mesure que se développera la capitale et les différents services de l'Administration qui en sont le centre. Le rapport joint au plan donne des détails :

« Les bâtiments militaires du Gabon, construits sur le plateau qui a pris le nom de plateau de Saint-Pierre, donné par Monseigneur Bessieux, se composent d'un pavillon à étage pour les Européens, d'un autre dit caserne-hôpital, une poudrière, une cuisine et une boulangerie. Il y a en outre quatre baraques en planches. J'ai donné à Monseigneur Bessieux l'une des baraques pour servir au missionnaire qui vient tous les dimanches et chaque fois que c'est nécessaire pour assurer le service religieux. L'autre baraque a été donnée à deux sœurs qui ont consenti à ma prière à devenir hospitalières de nos malades. »

Ces religieuses, qui vinrent exercer leur apostolat au Gabon à un moment où les conditions d'existence étaient particulièrement pénibles, s'y dépensèrent avec un dévouement admirable. L'une d'entre elle, la sœur Saint-Charles, doit être particulièrement citée. Savorgnan de Brazza, lors de sa dernière mission au Congo, en 1904, lui obtint le prix Montyon. Elle avait alors près de quatre-vingts ans, et son zèle infatigable ne s'était pas ralenti.

***

Le poste du Gabon faillit être abandonné en 1871. Grâce à la courageuse attitude de Monseigneur Bessieux qui refusa de partir, l'amiral du *Quilio* décida de se maintenir en ce point qui représentait une porte de communication vers l'intérieur de l'Afrique.

Par cette porte ouverte sur le continent mystérieux, par les fleuves, routes mouvantes au cours complètement inconnu, les explorateurs s'introduisirent peu à peu et, de proche en proche, par des étapes successives, pénétrèrent jusqu'au centre de l'Afrique.

Libreville, cité française au nom symbolique, cessa un jour d'être la capitale, mais elle représente tout un passé, et, en elle, réside un siècle d'histoire, avec le souvenir sans exemple de la colonisation française libératrice des esclaves.

Marthe SAVORGNAN DE BRAZZA.

**Timbre commémorant le centenaire du Gabon et à la mémoire du Lieutenant de vaisseau Bouët-Villaumez qui fonda le premier établissement français au Gabon.**

De Libreville 1839
au port actuel.

# AU GABON

## IL Y A CENT ANS ET AUJOURD'HUI

La case du roi Louis.

De la première factorerie de Libreville (factorerie Pilastre, rue de la Rade) à la chambre de Commerce d'aujourd'hui.

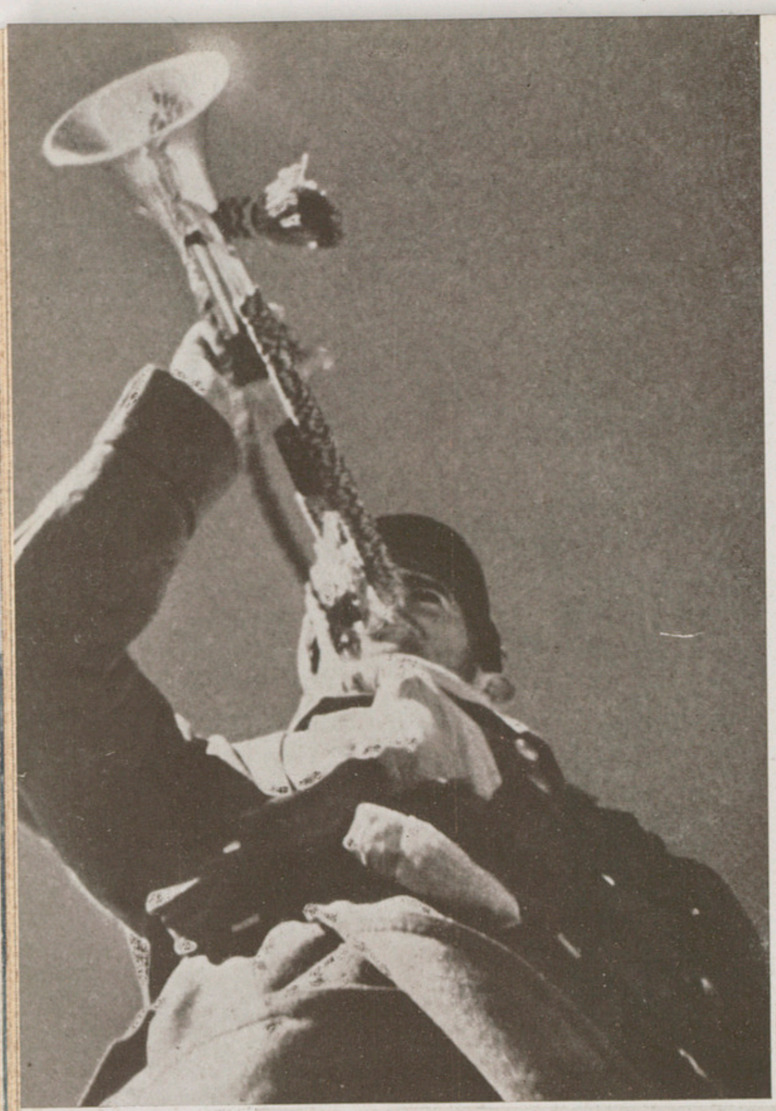

# « LA GRANDE INCONNUE »

« Voici un corps de 25 000 hommes magnifiques dans le combat, magnifiques dans la paix. Des soldats qui sont aussi des pionniers, batisseurs, cultivateurs, musiciens. Une armée où il y a de tout : tous les métiers, toutes les professions. Une armée ? Non, c'est une société internationale, complète. »

Pierre MILLE (M. C. I., avril 1937.)

La Légion campe en plein Sahara marocain.

SUR les confins de l'immense et magnifique Empire qu'elle possède à travers le monde, la France a dressé une ligne de postes chargés de défendre la paix et la civilisation qu'elle apporte aux populations indigènes.

L'un des joyaux de cet Empire est incontestablement, ce Maroc où les spectacles archaïques du légendaire Orient se mêlent et se fondent avec les réalisations du modernisme le plus raffiné.

Là aussi, dans l'extrême Sud marocain, la France a échelonné une série de postes dont celui de Foum el Hassan, tenu par une unité du 4e régiment de la Légion étrangère.

La Légion étrangère !...

Créée par Louis-Philippe...

Instruit, formé, commandé par des cadres français, ce corps de volontaires étrangers n'a fait que s'assimiler les antiques traditions d'honneur et d'héroïsme de cette armée française dont il constitue une unité parmi tant d'autres.

Célèbre dans le monde entier, elle n'en demeure pas moins pourtant une des troupes les moins et les plus mal connues.

Entourée de légendes fantaisistes — objet de tant de fables et de récits outranciers — elle continue, en réalité, d'être pour tous « La Grande Inconnue ».

En réalisant, parmi les vastes horizons du grand Sud marocain, ce film tout entier tourné, — de la première à la dernière image, — avec et par les Légionnaires eux-mêmes, j'ai voulu faire connaître au grand public la vie simple et rude de ces hommes qui, de leur plein gré, sont venus servir la France.

Ils la servent sur un pied d'égalité absolue avec toutes les autres troupes de chez nous et, depuis plus de cent ans, ils la servent selon leur devise : HONNEUR ET FIDÉLITÉ.

Dans « La Grande Inconnue », film de sincérité et de vérité, je me suis efforcé de rendre à tous ces hommes accourus de cinquante-deux pays différents, pour se ranger sous nos drapeaux, l'hommage de reconnaissance et d'admiration auquel ils ont droit.

Puissé-je avoir atteint mon but.

Jean d'ESME.

La cérémonie des couleurs.

LA GRANDE
NOMADE

# ISABELLE EBERHARDT

OU

## ISABELLE D'AFRIQUE

*Rendons grâces à Lucienne Favre et Constance Coline. Leur* Isabelle d'Afrique *présentée par le* Rideau de Paris *au théâtre Montparnasse est très exactement notre grande Isabelle Eberhardt, poète, guerrière, nomade et mystique, telle que Lyautey aurait eu plaisir à la revoir, telle qu'un de ses meilleurs historiens* (1), *M. Raoul Stéphan, nous la montre ici.*

*La pièce est écrite avec force et sobriété et elle est très bien jouée dans l'ensemble.*

*Michèle Alfa et Emilio Carrer ont incarné avec intelligence et émotion les deux protagonistes de ce drame : Isabelle et Slimène.*

Photo Lipnitzki.

**Isabelle Eberhardt photographiée en matelot à Bône, en 1901, vient d'être portée au théâtre sous le nom d'« Isabelle d'Afrique ».** *Ci-dessus :* **Une scène du troisième tableau : « La Terrasse ». Michèle Alfa, dans le rôle de l'héroïne, et Emilio Carrer, dans celui de Slimène.**

AUCUN écrivain ne me paraît avoir exprimé le Sahara aussi intensément que cette russe de culture française dans les livres qui s'intitulent : « Dans l'ombre chaude de l'Islam », « Notes de route », « Pages d'Islam », « Trimardeur », « Mes Journaliers ».

Née à Genève, en 1877, d'une mère allemande et d'un père russe, Isabelle Eberhardt a grandi dans ce milieu exalté de réfugiés et de proscrits, élevée en garçon par un père nihiliste, lisant à bâtons rompus nos écrivains français et les russes, étudiant aussi l'allemand et l'arabe, voire la médecine. De bonne heure elle pratique l'équitation et les exercices physiques, recherche même les travaux de force. Mais, en même temps, l'influence de sa mère sentimentale et d'un frère romantique développent en elle une exaltation inquiète. A vingt ans, elle part pour l'Algérie avec sa mère et vit à Bône : elle est tout de suite conquise. Toute la poésie la pénètre. Sur cette terre d'Islam qu'il fait bon vivre ! Qu'il fera bon mourir !

C'est la mort qu'est venue chercher dans cette lumineuse Afrique la mère d'Isabelle. La jeune fille, désespérée, retourne à Genève, où elle perd son père. Seule désormais, elle continuera sa vie nomade, tour à tour cherchant à Paris à se créer des relations littéraires et à placer sa prose dans des revues, ou courant se réfugier dans cette Afrique si chère, qui la console des laideurs du monde civilisé ! Elle habite Tunis, puis elle visite Timgad, Biskra, et c'est plus au sud encore, dans l'oasis alors perdue d'El Oued qu'elle reçoit en plein cœur la révélation du Sahara : « Il est, écrit-elle, des heures prédestinées, des instants très mystérieusement privilégiés, où certaines contrées, certains sites nous révèlent leur âme en une intuition subite, où nous en concevons soudain la vision juste, unique, ineffaçable. Ainsi ma première vision d'El Oued me fut une révélation complète, définitive, de ce pays âpre et splendide qu'est le Souf, de sa beauté étrange et de son immense tristesse aussi. C'était en août 1899, par une chaude soirée calme... »

Pourtant, elle ne se fixe pas encore dans cette oasis. Elle reprend sa course errante, parcourt l'Aurès, revient à Tunis et visite le Sahel tunisien, puis, chargée d'un livre de notes et de nouvelles, elle part pour Paris. Les déboires, les dessous de la vie littéraire l'écœurent : elle fuit la capitale et passe l'hiver en Sardaigne. Le plus tôt qu'elle peut, elle vole vers El Oued, où elle arrive le 2 août 1900.

Elle se lie alors avec un maréchal des logis indigène, Slimène Ehnni, et l'épouse selon le rite islamique ; elle entre aussi dans la confrérie musulmane des Kadrya. Elle semble complètement gagnée à l'Islam avec une sincérité, une ferveur dont ses « journaliers » font foi. Habillée le plus souvent en cavalier arabe, sous le nom masculin de Si Mahmoud, elle circule parmi les tribus voisines, se mêle aux nomades, vit avec eux sous la tente.

Mais il est écrit qu'elle ne doit pas se fixer : le 29 janvier 1901, elle faillit être tuée par le coup de sabre d'un fanatique d'une confrérie rivale. Elle est soignée à l'hôpital militaire d'El Oued. Guérie, elle dut quitter ce pays qu'elle aime tant et, après un douloureux calvaire, l'arrêt du conseil de guerre de Constantine qui condamne son meurtrier aux travaux forcés l'expulse en même temps comme étrangère indésirable. Elle se retire à Marseille où elle vit très misérablement. Enfin Slimène Ehnni est autorisé à l'épouser selon la loi française, et ce mariage avec un Arabe naturalisé lui permet de retourner en Algérie.

Le 15 janvier 1902, elle débarque à Bône avec son mari et, désormais, elle ne quittera plus la terre d'Afrique. Mais, en Algérie aussi, que ce soit à Bône, à Alger, ou plus tard à Ténès, où elle fut victime des pires calomnies, elle éprouve que l'existence des villes n'est pas favorable aux réfractaires, aux irréguliers. Aussi se réfugiera-t-elle le plus qu'elle pourra au désert, d'abord à Bou-Saâda, puis à Beni-Ounif de Figuig où elle va enquêter à la manière d'un reporter sur les soulèvements du Sud oranais en 1903, et enfin à Kenadsa où elle fait une véritable retraite spirituelle dans une zaouïa, sorte de couvent musulman. C'est là qu'elle reçoit l'ordination de la solitude. Elle a maté son tempérament de feu. Elle sent que son âme, elle la possède enfin « dans la profonde, dans la divine solitude de toute sa chair offerte à la nuit du Sud ».

Mais, malgré son entraînement à la vie spartiate, Isabelle Eberhardt est sujette à des accès de fièvre dans ce dur climat. Aussi est-elle contrainte de remonter à Aïn-Sefra et de se soigner à l'hôpital.

Ici on ne peut que rester confondu devant l'hostilité du destin. Elle sortit convalescente de l'hôpital, la veille du débordement de l'oued Sefra. Or l'hôpital d'Aïn-Sefra, situé sur une hauteur, ne fut pas atteint par les eaux. Un jour de plus à l'hôpital, et Isabelle Eberhardt vivait pour d'autres chevauchées au désert. La chance, qui l'avait protégée du sabre d'un fanatique moins de quatre ans plus tôt, l'abandonna cette fois, afin qu'elle manifestât sans doute, plus encore par sa vie que par son œuvre, la puissance de la fatalité, du mektoub, comme disent les Arabes.

Le 21 octobre, dans ce cirque de montagnes qui entoure le bourg, l'oued Sefra, grossi par les premières pluies d'automne, se déchaîne subitement, avec cette violence, cette rapidité qui caractérisent ces torrents des hauts plateaux. Surprise par l'inondation dans la petite maison de louage où elle avait passé la nuit avec son mari, Isabelle Eberhardt ne perdit pas son sang-froid. S'il faut en croire le récit même de son mari, elle réunit quelques planches pour permettre à Ehnni, qui ne savait pas nager, de se sauver. Il fut sauvé, mais ces retards la perdirent : au moment où elle s'engageait à son tour dans l'escalier, la maison s'écroula sur elle.

Grâce aux soins du général Lyautey, son corps fut retrouvé plusieurs jours après, sous les décombres, et inhumé, par les soins de l'autorité militaire, dans le cimetière musulman d'Aïn-Sefra où il repose encore.

Ainsi périt à vingt-sept ans cette étrange et curieuse femme. Outre que sa vie aventureuse et palpitante comme un roman, sa personnalité si complexe, si tourmentée, si contradictoire, où se rejoignent le « nitchevo » des Russes et l'« insch' allah » des Arabes, est passionnante à déchiffrer. Elle nous initie à cette âme musulmane que tout Français doit s'efforcer de connaître. Et enfin, je le répète, c'est l'écrivain qui me paraît avoir le mieux exprimé le Sahara, le grand désert d'Islam. D'autres, depuis Fromentin jusqu'à Louis Bertrand, ont laissé des pages magnifiques sur le pays de la soif. Mais ils ne firent que passer dans le désert, ils n'en reçurent qu'une révélation partielle. Isabelle Eberhardt y a vécu comme dans la patrie de sa prédilection, elle s'y est enlisée, elle y a pris l'âme de ses habitants, nomades et contemplatifs. Elle y a trouvé cette simplification de l'être dont elle éprouvait l'impérieux besoin. Le Sahara fut pour elle une passion totale.

Raoul STÉPHAN.

(1) Raoul STÉPHAN : « Isabelle Eberhardt ou la révélation du Sahara », Flammarion, 1930.

A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SAN FRANCISCO

# DANS L'ILE DU TRÉSOR

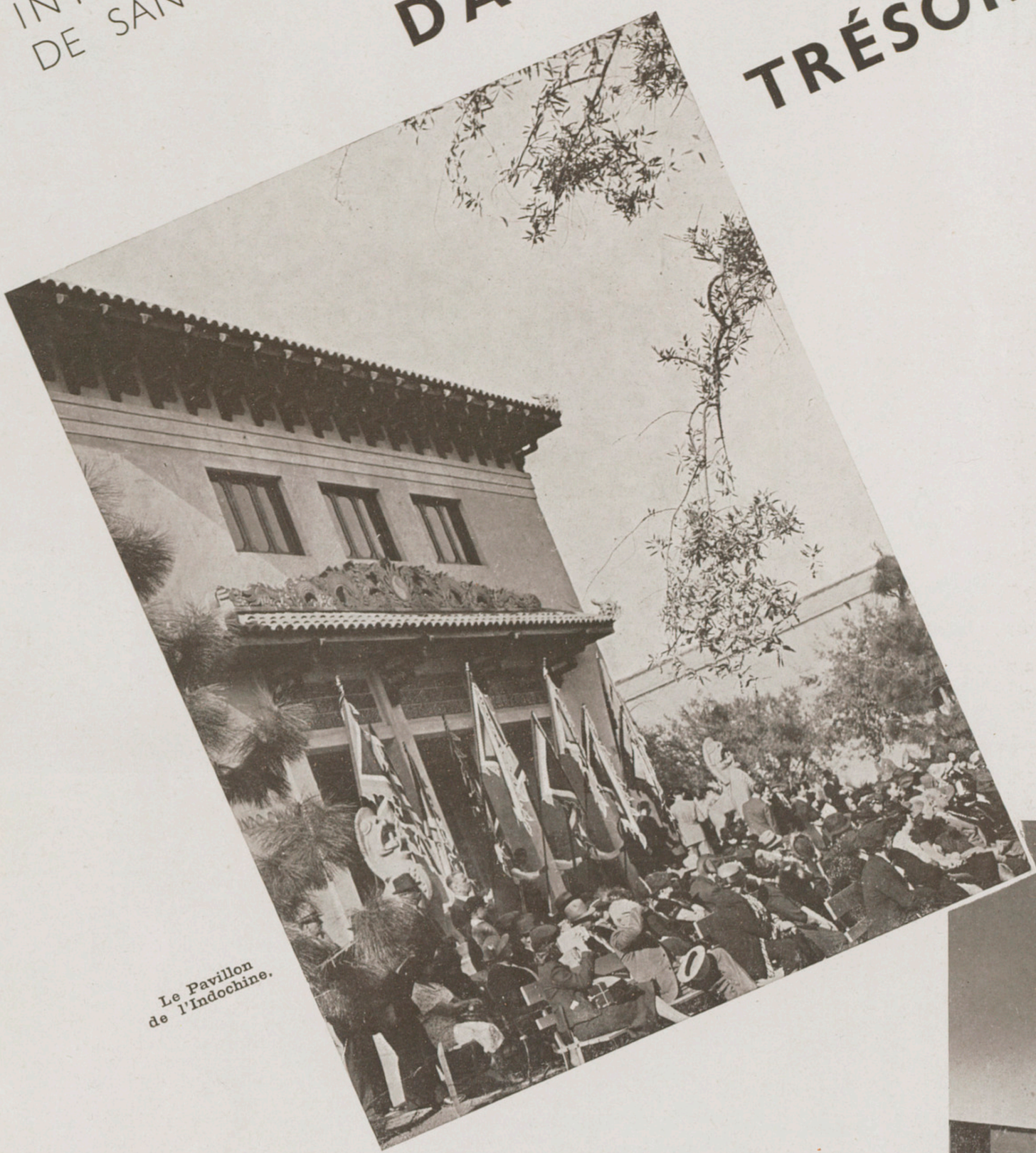

Le Pavillon de l'Indochine.

CE n'est pas une, mais deux Expositions que les États-Unis viennent d'ouvrir :

Sur l'Atlantique, celle de New-York, dont nous avons parlé le mois dernier et dont nous reparlerons encore prochainement ;

Sur le Pacifique, celle de San Francisco.

Cette dernière occupe 160 hectares obtenus par la création d'une île artificielle, à laquelle on a donné le nom d' « Ile du Trésor » et qui servira plus tard de base d'aviation.

La tour de Soleil, en acier, domine à 120 mètres de hauteur, surmontée d'un phénix qui symbolise la renaissance de la ville de San Francisco après le tremblement de terre et l'incendie de 1906.

Vingt-huit nations, pour la plupart riveraines du Pacifique par leur métropole ou leurs colonies, participent à l'Exposition, et, parmi elles, la France et l'Indochine tiennent une place importante.

Le pavillon de la France, d'une superficie d'environ 1 350 mètres carrés, se présente extérieurement sous la forme d'un édifice rectangulaire aux lignes harmonieuses, dont les fines colonnades extérieures se reflètent dans le miroir d'eau des jardins qui l'entourent.

Il comporte trois sections qui ont été réalisées et organisées sous la haute direction de M. René Gounin, sénateur, commissaire général, qui s'était adjoint comme secrétaire général M. Roger Geisweiller et qui fut puissamment secondé par le consul général de France à San Francisco, M. Roger Gaucheron.

Beaux-Arts : exposition de peintures, sculptures, tapisseries, et quelques éditions rares prêtées par la Bibliothèque Nationale.

Commerce : haute couture, soierie, orfèvrerie, édition d'art, reliure, cristallerie, — tout le renom traditionnel de Paris, — une ravissante rétrospective de costumes des collections du musée Carnavalet, tissus et soieries de Lyon, pièces de la Manufacture nationale de Sèvres, etc.

Tourisme : cartes, photographies, ouvrages promènent le visiteur à travers la France aux charmes si divers : monuments, sites, sources thermales. De grands panneaux artistiques présentent un village d'Alsace, un verger de Normandie, un coin de côte bretonne, des bords de Loire, le port de la Rochelle, la côte basque, le pont du Gard, un site fleuri de la Côte d'Azur. Quarante poupées révèlent la variété des costumes de nos provinces.

La France du Pacifique se devait aussi de figurer en bonne place à l'Exposition de San Francisco.

Le pavillon de l'Indochine française connaît, lui aussi, le plus grand succès.

Par son architecture, ses sculptures et les trésors d'art qu'il abrite, il permettra à des millions d'Américains de découvrir l'Indochine, d'apprécier son génie créateur et le succès des méthodes coloniales françaises.

Comme l'inauguration du pavillon de la France, celle du pavillon de l'Indochine a revêtu un grand éclat. M. Jean de Beaumont, député de

Cochinchine, commissaire général de l'Indochine, y accueillit le commissaire fédéral, le président de l'Exposition, le maire de San Francisco.

« Quand nous pensons, disait ce dernier, que l'Indochine française couvre une superficie trois fois plus grande que la Californie, a une population de plus de 20 millions d'habitants, des sites naturels et des beautés historiques incomparables, nous imaginons le plaisir que nous aurions à visiter ce beau pays. De ce que nous voyons ici, nous déduisons que la réalité dépasse largement tout ce que nous pouvons imaginer. »

En réponse aux messages du gouverneur de la Californie et de l'ambassadeur de France à Washington, M. de Beaumont lut les messages du ministre des Colonies et du gouverneur général Brévié :

« L'Indochine française est fière de participer à la triomphale Exposition de San Francisco et de pouvoir évoquer, aux yeux de tous les peuples qui s'y rapprochent avec noblesse, la vitalité de son présent, les trésors de son territoire, la splendeur de ses paysages, l'attrait de ses grandes chasses qui en font le paradis du tourisme. Pays heureux, l'Indochine, que les lumières de la Golden Gate jaillissent comme un arc-en-ciel qui porterait à travers les mers le message fraternel de la grande démocratie américaine à toutes les nations que baignent ces eaux qui ont mérité le nom de pacifiques. »

Parmi les photographies que nous donnons ici, on remarquera une très belle carte touristique de l'Afrique du Nord, placée dans le pavillon français du Tourisme.

Par la Métropole, l'Indochine et l'Afrique du Nord, l'Empire français est présent et il fait grande figure à l'Exposition de San Francisco.

Les échos chaleureux qui nous parviennent de Californie témoignent de la sympathie dont la nation française jouit auprès de la grande démocratie américaine.

Jean CHÉNIÈRES.

**Vue générale de San Francisco.** *Dans le fond :* **l'Ile du Trésor où se tient l'Exposition Internationale.**

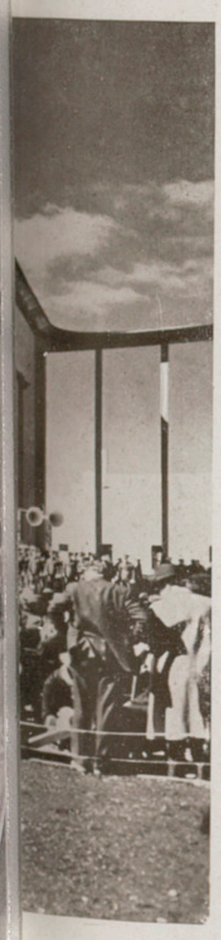

**Le Palais de la France.**

**A l'Exposition de San Francisco, l'Afrique du Nord est représentée par une carte illustrée : Maroc, Algérie, Tunisie, dressée par M. Yves Brayer, Premier grand prix de Rome. Chacune des régions y est évoquée par un motif d'intérêt touristique. C'est ainsi que le Hoggar est symbolisé par une Antinéa allongée au pied de guerriers touareg, que des casbahs aux tours quadrangulaires marquent la Mauritanie et que des colonnes brisées symbolisent les magnifiques ruines romaines du département de Constantine. Sans compter tout l'élément vivant du pays, charmeurs de serpents, fantasias, joueurs de tambourins, danses musulmanes, élevages de chevaux, poteries, etc. Cette carte mentionne encore les lignes des Messageries Maritimes et de la Transatlantique et les moyens de transports qui relient les États-Unis à l'Afrique du Nord. La tentation peut être grande pour les Américains, devant cette œuvre, de prendre le bateau pour visiter un pays où les plus vieilles civilisations se sont heurtées et où il reste, dans les monuments et les mœurs, malgré tant de luttes et de siècles, des souvenirs évidents et magnifiques de chacune d'entre elles.**

# DE L'EMPEREUR GIA-LONG 1802 AU PRINCE HÉRITIER BAO-LONG 1939

FAISANT suite à notre article du mois dernier sur « La Famille Impériale Annamite », nous donnons la généalogie des Nguyên et la première photographie arrivée par avion de S. A. I. la princesse Phuong-Liên.

L'histoire de la dynastie annamite actuelle, qui touche de près à l'histoire de l'établissement français en Indochine, mérite d'être mieux connue. Elle montre la part prise par des Français dans la création de l'Empire d'Annam et l'absence de guerre proprement dite entre la nation française et la nation annamite.

Sous les empereurs Lê (1418-1789), le pouvoir réel était entre les mains des Trinh (1539-1787) au Tonkin et des Nguyên (1558-1775) en Annam. Tenant en respect leurs rivaux du Nord qui gardaient prisonniers les empereurs successifs sous l'apparence de les servir (comme les « maires du Palais » servaient les « rois fainéants » en France ou comme les « shogouns » servaient les « mikados » au Japon), les Nguyên colonisaient méthodiquement la Cochinchine. Un soulèvement fomenté par un mandarin prévaricateur annamite, encouragé par le clan tonkinois, soulèvement connu sous le nom de révolte des « Tây-Son », extermina les Nguyên d'abord, puis les Trinh ensuite. Le dernier Lê se réfugia en Chine et y mourut sans descendance.

Un neveu du dernier Nguyên, Nguyên-Anh, échappa mystérieusement au massacre. On attribue son évasion à l'évêque d'Adran qu'il rejoignit et qui fit embrasser sa cause par les chrétiens. Après des succès qui le firent roi de Cochinchine suivis de revers qui l'obligèrent à évacuer Saigon, Nguyên-Anh envoya son ami l'évêque français et son fils, le prince Canh, solliciter l'intervention française. Un traité d'alliance fut signé à Versailles (1787) entre Louis XVI, représenté par de Montmorin, et Nguyên-Anh, représenté par d'Adran.

L'intervention officielle ne put avoir lieu, mais des volontaires français se mirent au service de Nguyên-Anh, réorganisèrent son armée et sa flotte, grâce auxquelles il reconquit le royaume de son oncle et, poursuivant les usurpateurs, conquit le Tonkin. Puis il se proclama empereur sous le nom de Gia-Long.

D'Adran mort en 1799, son élève Canh en 1801, Gia-Long, ami des Français et protecteur des chrétiens, en 1820, le trône revint à Minh-Mang, élève de lettrés antichrétiens et antifrançais.

Ph. Tang-Vinh.

**S. M. NAM-PHUONG, « le Parfum du Sud » et ses trois enfants.** *A gauche:* **S. A. I. le prince héritier Bao-Long, « le Dragon tutélaire ».** *A droite :* **la princesse Phuong-Mai, « Parfum de Prunier ». Dans les bras de l'Impératrice : la princesse Phuong-Lien « Parfum de Lotus ».**

1) NGUYÊN (phuc) ANH ou GIA-LONG
neveu du dernier Nguyên
de l'ancienne dynastie
(1802-1820)

2) MINH-MANG
4e fils du précédent
(1820-1840)

3) THIEU-TRI
fils du précédent
(1841-1847)

- 4) TU'-DU'C (1847-1883)
- THOAI-THAI-VU'O'NG, 4e fils de Thiêu-Tri
  - 5) DUC-DU'C, neveu de Tu'-Du'c (1883)
  - 10) THANH-THAI (1889-1907)
  - 11) DUY-TAN, 5e fils du précédent (1907-1916)
- 6) HIÊP-HOA, 29e fils de Thiêu-Tri (1883)
  - 7) KIÊN-PHU'O'C (1883-1884)
  - 8) HAM-NGHI (1884-1885)
- KIÊN-THAI VU'O'NG, 26e fils de Thiêu-Tri
  - 9) DONG-KHANH, fils adoptif de Tu'Du'c (1885-1889)
  - 12) KHAI-DINH, fils de Dông-Khanh (1916-1925)
  - 13) BAO-DAI, fils de Khai-Dinh intronisé en novembre 1925
  - Prince Héritier BAO-LONG

*Les chiffres qui précèdent les noms indiquent l'ordre chronologique des règnes.*
*S. M. Bao Dai est donc le treizième empereur d'Annam de la dynastie des Nguyên.*

Sous son règne la persécution sévit. Elle continua sous Thiêu-Tri et sous Tu-Duc, déterminant une intervention française qui aboutit à l'annexion de la Cochinchine (1859-1867).

L'intervention au nord eut pour cause le banditisme des « Pavillons Noirs » venus de la Chine et se termina par un traité de protectorat (1884) qui reste toujours la base des relations entre la France et la Cour de Hué.

Sujets ou protégés, les Annamites firent preuve d'un indéfectible loyalisme durant la grande guerre. Cent mille d'entre eux sont venus au secours de la nation protectrice. L'empereur Khai-Dinh fut pour beaucoup dans ces sacrifices volontairement consentis.

Après la victoire, il vint en France et lui confia son fils unique. Ce que celui-ci est devenu, nous l'avons dit dans notre dernier numéro.

Quant au prince héritier Bao-Long, « dont le nom rappelle à la fois celui du souverain régnant et celui du fondateur de la dynastie », son caractère déjà sérieux et sa parfaite éducation franco-annamite ne manqueront pas de faire de lui le digne continuateur de l'Un et de l'Autre.

André-Marie TAO KIM HAI.

IL Y A LE SÉNÉGAL :

# LE NOIR, CITOYEN FRANÇAIS

ET

Le miracle qui fait vivre les populations autochtones si denses de l'Afrique australe, c'est l'or du Transvaal. Près de la moitié des hommes valides gagnent leur pauvre vie et celle plus pauvre encore de leur famille en dehors de leur territoire, dans les mines d'or. *De haut en bas :* Un mineur au travail. — Concert et danses dans un « compound » des mines. — La sortie d'un puits de mine d'or.

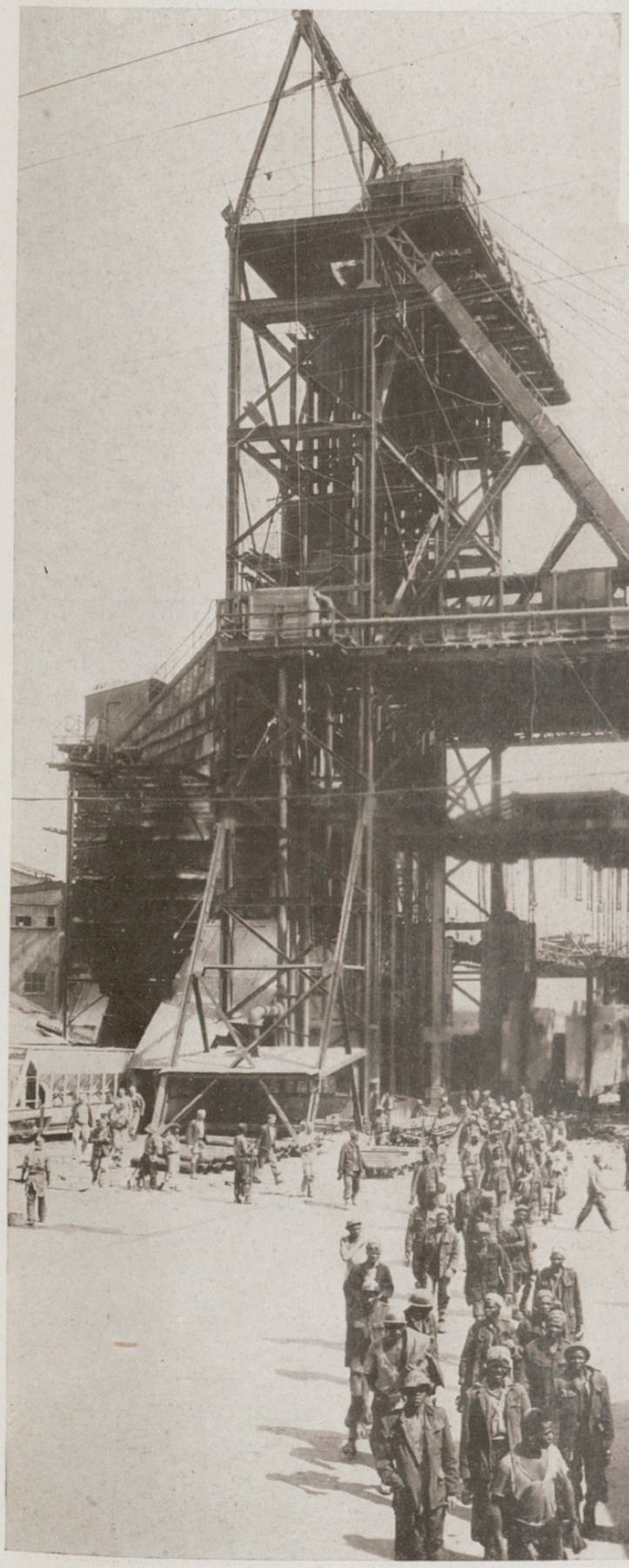

IL Y A
L'AFRIQUE DU SUD :

# « LA BARRE DE COULEUR »

*En colonisation, le Français est volontiers pour l'assimilation : du Noir, il tend à faire son égal. Le réflexe de l'Anglo-Saxon est plutôt pour la ségrégation : les Blancs d'un côté, les Noirs de l'autre, et, entre eux, la barre de couleur sur le plan politique, social et économique. Et c'est ce qu'avec M. Hérisson nous allons constater en Afrique du Sud, sans vouloir juger et encore moins condamner ce système, mais en essayant de l'expliquer et de le comprendre, sachant que la vérité et le bonheur ne sont le monopole d'aucun système.*

L'AFRIQUE DU SUD : six millions de Noirs, deux millions de Blancs qualifiés d'Européens, un million de métis et d'Indiens.

Près de la moitié des natifs vivent dans les « réserves », territoires qui leur sont spécialement affectés. La civilisation blanche n'y a guère pénétré, les Noirs y continuent leurs coutumes séculaires et y conservent les croyances de leurs ancêtres. Dans leurs petits villages (les kraals), leur vie se déroule suivant le rythme de toujours. Ils cultivent leurs terres d'après les méthodes traditionnelles de leurs pères ; c'est encore, en principe, le régime de la solidarité collective.

Lorsque les récoltes sont bonnes, la vie est facile ; de temps en temps, on tue un bœuf, on festoie autour des feux et on chante avec insouciance. Pendant la journée, il y a beaucoup d'heures d'indolence, les hommes fument leur pipe tout en sommeillant et les femmes travaillent bien dans les champs.

Mais, immanquablement, viennent les temps difficiles. La sécheresse est un redoutable fléau. Les terres sont en quantité insuffisante pour satisfaire les besoins même très limités de la population. Les « réserves » ne représentent actuellement (on est en train de les augmenter quelque peu) que 8 p. 100

du territoire de l'Union Sud-Africaine, alors que les indigènes constituent les deux tiers environ de la population totale. Le reste est entre les mains des Blancs, et il est interdit aux Noirs d'en acquérir de nouvelles. La population indigène ne cesse de s'accroître et elle se trouve de plus en plus à l'étroit. La terre s'épuise en raison d'une culture trop intensive et arriérée. Les pâturages sont insuffisants pour nourrir le bétail. Le petit village imprévoyant est pris une fois de plus au dépourvu ; c'est la famine, la misère, et pourtant tous les mâles âgés de plus de dix-huit ans doivent payer des impôts, une capitation de une livre par an, plus quelques taxes supplémentaires. L'impôt sur le revenu est inconnu pour les indigènes ; il est personnel et indépendant de leurs conditions économiques.

Sous la pression des nécessités et de la misère, il n'y a qu'une seule issue : quitter le petit village natal et aller gagner de l'argent en travaillant chez les Blancs. Les jeunes gens n'attendent pas d'ailleurs la venue d'une catastrophe pour s'expatrier. Ils entendent parler des fermes des Blancs et surtout des mines d'or où l'on gagne beaucoup d'argent, de cet argent qui leur permettra d'acheter le bétail nécessaire pour prendre femme, d'être riches et de mener une vie insouciante et facile parmi les leurs. Des camarades de retour des cités leur racontent les merveilles que l'on voit dans les villes des Blancs, les grandes maisons, les magasins pleins de couvertures, de couteaux, de bracelets. Les agents recruteurs des mines viennent dans leur village leur vanter la vie aux mines, où ils seront bien logés et bien nourris, où ils pourront faire beaucoup d'économies. Les natifs comparent la misère menaçante dans leur kraal et les promesses de ces racoleurs attrayantes comme un mirage. Ils partent pleins d'espérance dans l'avenir, non sans un serrement de cœur et des appréhensions, pour six à quinze mois. Il y a un flot continuel de jeunes gens qui vont aux mines et en reviennent. Celles-ci sont grandes consommatrices de main-d'œuvre : plus de trois cent mille mineurs noirs travaillent sous terre pour extraire l'or.

Des jeunes filles, de plus en plus nombreuses aujourd'hui, quittent aussi leurs villages pour les cités des Blancs. Elles espèrent connaître l'indépendance ; l'argent qu'elles gagneront leur appartiendra ; elles échapperont à la lourde tutelle de leurs parents ou de leurs futurs maris ; elles seront libres !

**Près de la moitié des natifs vivent dans les « réserves », territoires qui leur sont spécialement affectés. La civilisation blanche n'y a guère pénétré, les Noirs y continuent leurs coutumes séculaires et y conservent les croyances de leurs ancêtres. Dans leurs petits villages (les kraals), leur vie se déroule suivant le rythme de toujours. *Ci-dessus :* Un village indigène. *Ci-dessous :* L'intérieur d'une case.**

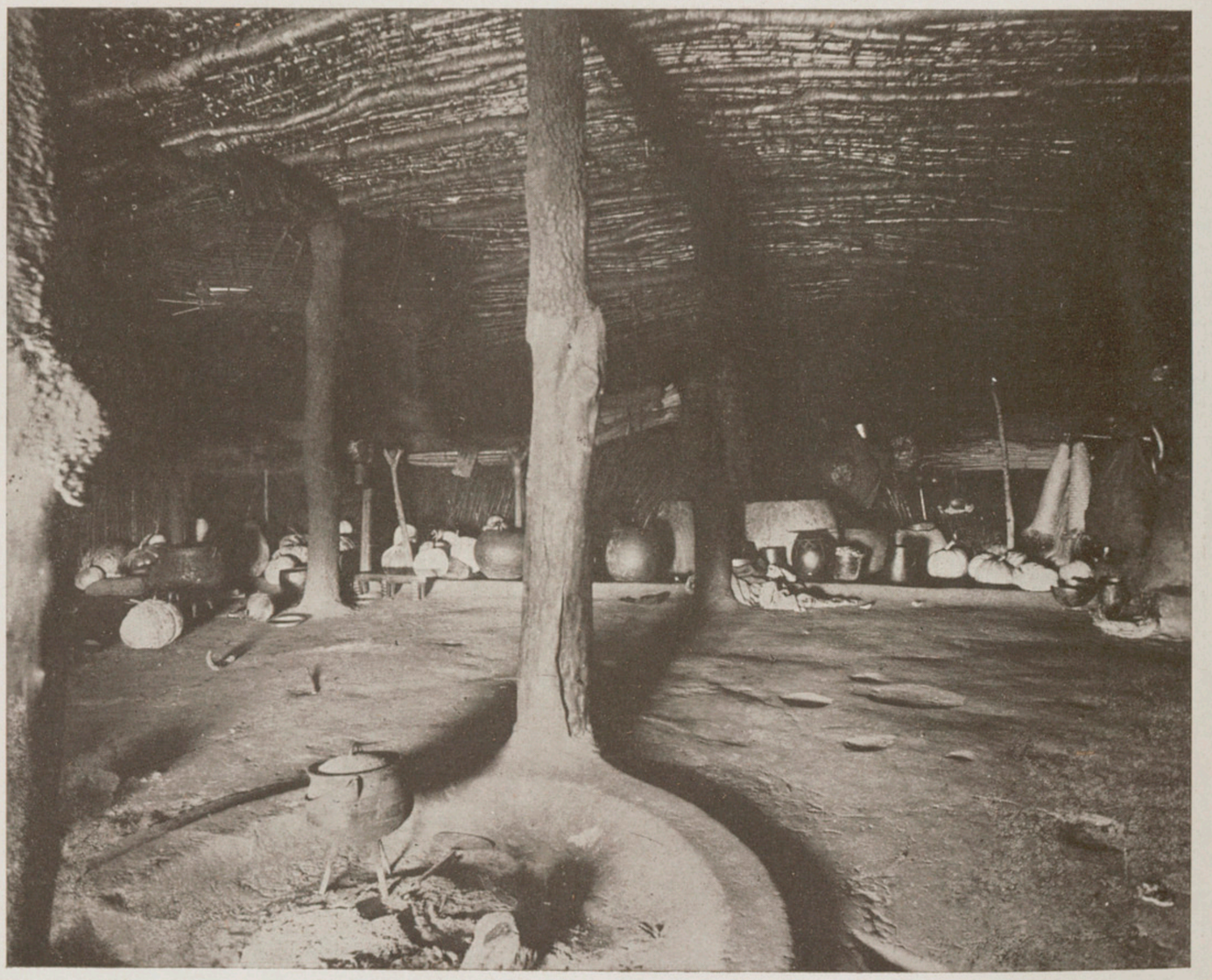

Sur les fermes des Blancs, surtout sur celles situées près des « réserves », le changement de vie n'est pas trop grand. Les indigènes ne sont pas trop dépaysés. Certes, ils doivent, en général, travailler plus durement que dans leurs kraals. Mais c'est toujours la vie en plein air. Ils retrouvent des Noirs comme eux ; ils ont de petites huttes et, le soir, autour des feux, tout en mangeant leur mil, ils bavardent gaiement ou chantent leurs chansons.

Deux millions d'indigènes travaillent sur les fermes des Blancs en qualité de métayers ou d'ouvriers agricoles. Ils sont mal logés. Beaucoup d'entre eux parmi les premiers forment une population sédentaire ; ils y vivent avec leur famille et conservent assez bien les coutumes et les traditions de leurs ancêtres. Les seconds reçoivent moins d'une livre par mois en nature et en argent. Ils restent le temps nécessaire pour faire suffisamment d'économies avant de retourner chez eux.

Les villes et spécialement les mines d'or attirent beaucoup d'indigènes des « réserves ». Dans les mines, un indigène est payé quelques livres par mois (deux et demie au minimum), plus le logement et la nourriture.

Presque chaque jour on voit arriver ces indigènes primitifs en guenilles à Johannesburg, gigantesque ville américaine érigée sur un plateau aride à 2 000 mètres d'altitude. On les mène à leurs mines respectives. Ils sont casernés dans des « compounds », ou baraquements, pendant la durée de leur séjour.

Ils travaillent à plusieurs milliers de pieds de profondeur. Les besognes sont dures, dangereuses parfois. Et, pourtant, ils s'adaptent ; les terreurs des premiers jours s'émoussent sans jamais d'ailleurs disparaître. Il y a de bons moments à la mine avec les camarades noirs : les danses, les chants, les concerts, une nourriture régulière, les heures de loisir après le travail et le dimanche, et puis l'espoir du retour avec beaucoup d'argent.

On va quelquefois à la grande cité ; on se familiarise avec son trafic et ses bruits.

Aujourd'hui, plus d'un million d'indigènes habitent dans les villes, si l'on compte les quelque trois cent mille qui vivent dans les « compounds » des mines du Rand. La population noire de Johannesburg s'élève à plus de 200 000 sur un total un peu supérieur à un demi-million ; celle de Durban, à 70 000. Ils habitent dans des quartiers indigènes spéciaux plus ou moins sordides : les « locations », ou dans des taudis à la périphérie de la cité blanche. Beaucoup d'entre eux ont contracté, malgré la vie dure qu'ils y mènent, le goût et quelquefois les vices de la ville. Ils y travaillent, ils s'y marient, ils y fondent des familles ; bref, ils forment, à côté de la population flottante et transitoire de ceux qui viennent simplement faire des économies avec l'esprit de retour, des éléments permanents. Tous ces Noirs ont rompu complètement avec les coutumes et les traditions de leurs kraals et de leurs tribus. Les uns les ont toujours ignorées, car ils sont nés dans la cité et y ont toujours vécu les autres les ont oubliées et les méprisent. Les femmes, surtout celles qui ont quitté leur village par esprit d'indépendance, s'adaptent particulièrement vite. Au cours de ces dernières années, leur nombre s'est accru plus rapidement que celui des hommes.

Plus de la moitié de la population indigène urbaine est « détribalisée » ou européanisée, c'est-à-dire qu'elle a adopté les modes de vie des Blancs ou Européens.

Ce sont, naturellement, surtout les indigènes habitant les villes qui entrent en contact intime avec la civilisation blanche, ses règles et sa discipline. Quelle est en effet la politique des Blancs à l'égard des Noirs en Afrique du Sud ?

Depuis que les colons européens ont pris pied sur cette terre, la lutte entre les deux races a été incessante et, si aujourd'hui, elle revêt une forme pacifique, elle n'en continue pas moins âpre et constante.

L'hégémonie blanche est absolue, mais les indigènes n'ont pas été anéantis comme dans d'autres régions de la terre. La vitalité de cette race prolifique lui a permis de soutenir le contact pourtant rude de la civilisation blanche.

Aujourd'hui, les Noirs constituent la grande majorité de la population et s'accroissent même plus vite que les Blancs malgré le taux rapide d'augmentation de ces derniers. Un nombre sans cesse plus grand d'entre eux ne sont plus des primitifs ; ils sont plus habiles de leurs mains, plus instruits, et, de ce fait, ils paraissent à beaucoup d'Européens plus dangereux.

A l'hostilité traditionnelle, à l'antagonisme irréductible de ces deux races, au mépris séculaire du Blanc pour le Noir vient s'ajouter aujourd'hui, comme au premier temps de la conquête, la crainte de se voir un jour submergé par cette masse noire et de succomber sous la puissance du nombre. Cette peur s'étend à tous les domaines ; racial : la race blanche court le danger d'être souillée par le sang noir ; politique : les indigènes sont la grande majorité ; économique : les travailleurs natifs sont de terribles concurrents, car ils se contentent de très bas salaires. Le péril noir, « black peril », est la hantise, souvent inconsciente d'ailleurs, des Sud-Africains.

Mais les Blancs ont besoin des Noirs comme travailleurs pour faire marcher la machine économique de ce pays.

Ils ont été traditionnellement enclins à mépriser le travail manuel et les dures besognes. Depuis le début de la colonisation, elles ont été exécutées par les Noirs, des esclaves jusqu'au second tiers du XIXe siècle. Elles sont d'ailleurs qualifiées avec mépris de « kaffir work », travail de Cafre ou de Noir. Les Blancs, tant dans les villes que dans les campagnes, se sont réservé le travail de direction, de commandement, les emplois qualifiés accomplis avec l'aide des Noirs et payés à des taux plus élevés qu'en Amérique.

Sans cette main-d'œuvre très bon marché, sinon adroite dans son ensemble, du moins docile et soumise, les mines, la véritale richesse de ce pays aride et assez pauvre, cesseraient d'être exploitées et la production agricole s'arrêterait également. Les Blancs font d'ailleurs tous leurs efforts pour maintenir par une législation très stricte l'offre de main-d'œuvre indigène abondante et bon marché.

Ainsi les Noirs et les Blancs ne forment pas deux catégories de population habitant des territoires séparés (les « réserves » sont seules des zones purement indigènes) ; dans les villes et sur les fermes, ils travaillent ensemble, chacun à leur place bien entendu. Les natifs se sont donc complètement intégrés dans le système économique européen et, dès lors, malgré les discriminations, les interdictions dont ils sont l'objet, ils s'européanisent graduellement, c'est-à-dire prennent les modes de vie et les idées des Blancs. Le grand drame sud-africain, c'est ce contact permanent de deux races hostiles appelées à travailler et à vivre côte à côte malgré elles.

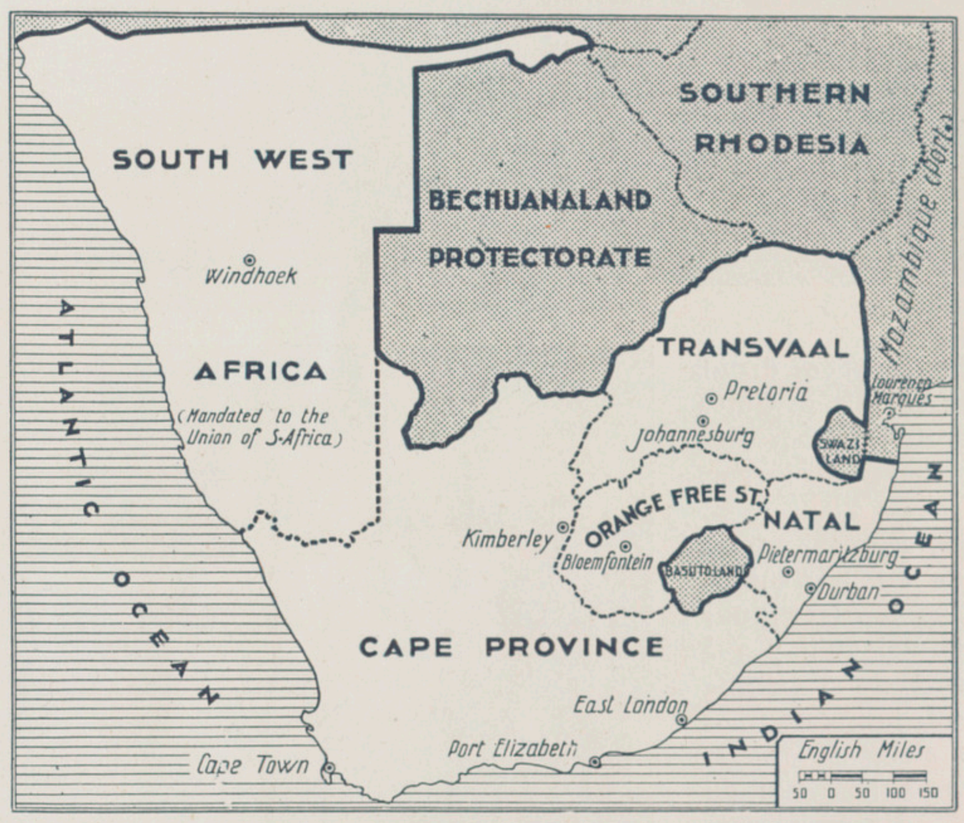


L'Union Sud-Africaine.

Il y a deux catégories de lois, deux traitements, les uns pour les Noirs, les autres pour les Blancs.

Un système légal extrêmement rigoureux a été édicté pour assurer la domination absolue des Blancs. Il paraît pleinement justifié à la plupart, car la défense de la civilisation blanche est une obligation sacrée. « White South Africa » est le cri de ralliement de tout les Sud-Africains, celui qui leur fait oublier les querelles de classes, entre patrons et ouvriers, et de nationalités, entre Boers ou Afrikanders et Britanniques. La coutume et les mœurs accentuent la rigueur des lois et créent de nouvelles exclusions et inégalités.

Tout cet arsenal législatif est extrêmement compliqué pour les Noirs et leurs esprits simples se perdent dans ce maquis. Ils se soumettent sans comprendre, car ils savent qu'ils doivent obéissance aux Blancs.

Pour parer à tout danger de résistance et de révolte armée, les Noirs sont complètement désarmés et même dispensés de toutes obligations militaires.

Ils n'ont presque pas de droits politiques pour faire entendre leurs voix, ni de droits économiques pour faire aboutir leurs revendications sociales : les grèves sont punies de prison et sévèrement réprimées.

Dans ces conditions, malgré leur nombre, les Noirs ne représentent point une force agressive.

Sur le terrain économique, le danger est réel. Avec des besoins très limités, ils constituent de formidables concurrents pour les travailleurs blancs d'autant que ceux-ci touchent des salaires très élevés. L'abaissement du niveau de vie des Européens est dès lors à redouter.

Pour conjurer ce danger a été édicté le « colour bar », ou barrière de couleur. Simple coutume imposée au début par les syndicats des ouvriers blancs, elle est aujourd'hui sanctionnée légalement. Les emplois qualifiés et très bien payés sont réservés aux Blancs seuls, qui forment une sorte d'aristocratie ouvrière. Les Noirs, quelles que soient leur habileté et leur expérience, ne peuvent pas, en principe, y accéder. Ils sont cantonnés dans les besognes non qualifiées, peu rémunérées. L'augmentation de leurs salaires est rendue très difficile faute de droits professionnels.

Dans les villes, les Noirs sont domestiques, garçons de courses, de bureau, d'ascenseur, ramasseurs d'ordures et surtout manœuvres dans l'industrie et dans les mines ou pour le compte des autorités publiques ; à la campagne, ils sont ouvriers agricoles ou paysans.

Tout un système de réglementation a été édicté pour assurer la surveillance des indigènes et empêcher la propagation parmi eux d'idées « subversives ». Les droits de réunions et discussions sont strictement contrôlés ; ils doivent loger dans des quartiers spéciaux, « locations ». Leurs mouvements sont surveillés : ils ne peuvent pas circuler la nuit dans les rues des quartiers européens sans un permis spécial, ils doivent porter un passeport pour se déplacer à l'intérieur même de l'Union, une carte de travail constatant qu'ils sont régulièrement employés et n'ont pas rompu leur contrat et un reçu du paiement de leurs impôts. Les lieux publics européens : églises, restaurants, salles de spectacle, hôtels, salles d'attente dans les gares, leurs sont interdits. Ils ont des wagons spéciaux dans les trains et des tramways et autobus sont affectés à leur circulation exclusive. Leur éducation est peu développée.

Toutes ces discriminations et interdictions créent un réseau de règles difficiles à observer.

Parmi les indigènes qui vivent dans les villes, il en est un petit nombre qui n'assimilent pas seulement les modes de vie et les habitudes européennes. Ils se laissent également gagner par leurs lectures ou leurs conversations avec des Blancs à certaines de leurs idées et de leurs conceptions politiques et sociales. Ils ont entendu parler de liberté, d'égalité, de justice, de charité, des droits de l'homme, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et tout naturellement ils appliquent ces idées à leur propre cas. Certains parmi les plus instruits, les plus intelligents, les plus habiles sont des mécontents. Ils éprouvent du ressentiment contre les discriminations dont ils sont l'objet : ils souffrent d'être ravalés au dernier échelon de la société, d'être impitoyablement écartés des bons emplois par cette barrière infranchissable qu'est la « colour bar ». Les habitants permanents des villes parlent d'augmentation de salaires, de l'abolition du système des passeports et de la barrière de couleur, de l'octroi des droits publics et économiques.

Dans l'élite, prennent également naissance la conscience de race, l'idée d'une communauté d'intérêts et même la nécessité de l'union pour assurer l'amélioration de leur sort, bref, bien que ce soit un trop grand mot, un certain nationalisme. Les méfiances, les suspicions, les antagonismes, si forts entre membres de tribus différentes, n'ont jamais existé chez ces citadins complètement détribalisés, ou bien la vie en commun les a fait disparaître. Le séjour dans les « compounds » prépare cette métamorphose bien qu'il y ait de temps de temps des bagarres entre les hommes des diverses tribus.

Toutes ces conceptions nouvelles se heurtent à l'indifférence complète, à l'apathie, à la résignation et à l'inorganisation de la masse. La vie dans les kraals continue comme dans le passé avec ses alternances de joies insouciantes et de misères. Les natifs y restent fermement attachés à leurs croyances, à leurs traditions et veulent vivre comme leurs ancêtres sur leurs terres. Ils sont résignés à leur sort et optimistes. Ils se réjouissent lorsque les récoltes sont bonnes et se lamentent dans les temps difficiles. Les jeunes gens qui vont travailler dans les mines sont de dociles travailleurs qui n'ont qu'une pensée : revenir dans leurs villages.

La domination blanche reste absolue. L'Afrique du Sud est la terre des Blancs. Mais que fera un jour cette masse aujourd'hui soumise ? Son nombre lui donne une force d'inertie énorme. Elle se métamorphose très lentement, mais irrésistiblement, et, le jour où elle aura pris conscience de sa puissance, elle deviendra un instrument de résistance passive formidable. Qu'on médite les prodigieux effets du mouvement de non-violence de Gandhi aux Indes !

Charles-D. HÉRISSON.

Cape Town (Afrique du Sud), 1939.

Grues couronnées (Fort-Archambault).

# CROISIÈRE AUTOMOBILE LE CAP-ALGER

## Organisée par le Touring-Club de France

OCTOBRE 1939-JANVIER 1940

Congo belge : route dans l'escarpement de Kabasha.

Photos J.-C. Bertaux.
Archives T. C. F.

LE Touring-Club de France poursuit chaque année, depuis 1931, l'organisation de grands voyages coloniaux. Cette année, en février et mars, deux croisières ont été effectuées avec succès, une dans le Sud algérien et au Hoggar, l'autre au Maroc et dans le Sud Atlas.

Nous avons décidé, pour la fin de 1939, d'organiser un voyage de démonstration et de propagande comportant la traversée de l'Afrique en automobile du Cap à Alger pour montrer principalement l'intérêt exceptionnel qu'il y a à prouver, avant le IIe Congrès international du Tourisme africain qui doit se tenir à Alger en 1940, les ressources offertes au tourisme automobile par les pistes et routes reliant les possessions françaises d'Afrique à l'Afrique du Sud.

Ce voyage touristique de 15 000 kilomètres s'effectuera en quatre-vingts jours auxquels il faut ajouter les trois semaines nécessaires pour joindre en bateau la France à Capetown et les trois jours pour le retour d'Alger à Paris.

L'itinéraire de cette croisière, déjà mis au point, comprendra cinquante jours d'étape de 250 à 300 kilomètres en moyenne et trente jours de repos avec excursions organisées et visites détaillées des centres touristiques de chaque région.

Congo belge : Tam-tam watuzi.

La caravane, partant du Cap aux environs du 1er novembre 1939, joindra le Congo belge en vingt jours, passant par Johannesburg, le Kruger National Park, qui sera visité pendant trois jours, Bulawayo, Livingstone, les chutes du Zambèze, connues sous le nom de Victoria Falls, Broken Hill ; d'Élisabethville, premier contact avec le Congo belge, elle joindra Costermansville, la région du lac Kivu et des volcans en activité, le parc national Albert, Stanleyville et Buta en vingt-quatre jours, pour arriver au bout d'une cinquantaine de jours dans le territoire français de l'Oubangui-Chari. Elle gagnera la région du Tchad par Fort-Crampel et Fort-Archambault, puis, de Fort-Lamy, traversera la colonie anglaise de la Nigeria pour arriver en Afrique Occidentale Française.

Congo belge : Bac sur la rivière Irumu.

Timimoun : Une rue dans le village indigène.

L'oasis de Tinjilett (Sahara).

à Zinder, le soixante-deuxième jour. De là, elle traversera le Hoggar et le Sahara par Agadès, Tamanrasset, In-Salah, El-Goléa, Ghardaïa, Laghouat et enfin Alger où elle arrivera après soixante-dix-neuf jours de voyage.

Il ne nous paraît pas utile d'insister, surtout auprès des lecteurs du « Monde Colonial Illustré », sur l'immense intérêt que présente cette croisière, mais aussi nous voulons faire de ce voyage une démonstration nationale pour prouver que la grande route transafricaine Alger-Le Cap est parfaitement praticable sur tout son parcours sans grande fatigue, même pour des touristes non entraînés aux choses de l'Afrique et surtout qu'on peut trouver à chaque étape des hôtels et des postes d'essence.

D'ailleurs, au Congrès international de Costermansville, la délégation française a su montrer l'opportunité d'exécuter une telle croisière pour démontrer la viabilité de la route et son parfait aménagement, pour ainsi dire kilomètre par kilomètre.

Piste dans le Sahara.

### Organisation matérielle de la croisière.

La caravane comprendra une ou deux voitures et une camionnette équipées par le Touring-Club de France, dans lesquelles prendront place un groupe de touristes. Ces participants voyageront dans des conditions analogues à celles des diverses croisières coloniales déjà organisées par notre association.

Également plusieurs voitures de tourisme appartenant à des sociétaires conduisant eux-mêmes pourront accompagner le groupe. Ils accompliront le parcours dans les mêmes conditions et avec les mêmes avantages matériels que les passagers de nos automobiles. Un chef de groupe et un conducteur mécanicien accompagneront la caravane.

Toutes les personnes prenant part à ce voyage devront être de nationalité française et piloter des voitures de marque française.

Il est bien entendu que les participants n'auront à s'occuper d'aucun détail matériel ; les places dans les hôtels ou gîtes d'étape étant toujours retenues à l'avance.

Le départ de Paris aura lieu dans les premiers jours d'octobre ; le retour est prévu vers le 20 janvier.

L'ordre de grandeur de la dépense à prévoir est d'environ, tout compris, 35 000 francs pour une personne voyageant à bord d'une de nos voitures, du Cap à Paris. Bien entendu, il y a lieu d'ajouter à ces prix le montant du voyage maritime d'un port français au Cap pour lequel les touristes bénéficieront de la réduction que nous avons pu déjà obtenir sur les prix des passages.

Suivant les installations choisies à bord, le prix du billet pour cette traversée variera de 7 000 à 10 000 francs.

Le montant exact de la participation sera communiqué à nos sociétaires dès son établissement ; il dépendra évidemment du nombre de participants.

Il est absolument nécessaire que, d'ici très peu de temps, nous retenions déjà les places dans les cabines sur le bateau ; pour cela, il faut que nous sachions sur combien de touristes nous pouvons approximativement compter. Aussi nous prions tous ceux que cette croisière intéresse de le faire savoir au Touring-Club de France, bureau du Tourisme colonial, 65, avenue de la Grande-Armée, où ils trouveront, avec l'itinéraire détaillé du voyage, tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Nous insisterons en terminant sur la façon dont ce voyage a été préparé. Depuis plusieurs mois, nous sommes en rapport constant avec les associations touristiques de l'Afrique du Sud, du Congo belge et de notre Afrique centrale pour avoir le détail minutieux du parcours, de toutes les difficultés que nous rencontrerons et nous pouvons assurer les participants éventuels que ce magnifique voyage a été préparé avec le plus grand soin grâce aux reconnaissances déjà faites des parties les plus difficiles et aux relations amicales suivies que nous entretenons sans cesse avec les Gouvernements et les groupements touristiques des pays traversés.

Enfin, cette croisière effectuée avec des voitures françaises servira indiscutablement l'industrie automobile française, à laquelle, dans les colonies, on a tendance à préférer l'industrie américaine et sera donc pour la France une très bonne propagande.

---

ERRATUM. — Dans notre article d'avril : « La liaison Maroc-A. O. F. par la piste de la Mauritanie », il s'est glissé une erreur que nos lecteurs voudront bien rectifier. Page 86, 2e colonne, 4e ligne avant la fin, lire : « Le colonel Mouret pénétra jusqu'à Smara ».

Signalons à ce propos que le colonel Mouret, qui fut tué en Lorraine, en août 1914, fut le premier Européen qui arriva jusqu'à Smara.

MADAGASCAR

# LES MORTS VIVANTS

A LA MÉMOIRE DU R. P. CHARLES DECÈS, DOCTEUR EN MÉDECINE, DIRECTEUR DE LA LÉPROSERIE CATHOLIQUE DE MARANA (FIANARANTSOA) QUI VIENT DE MOURIR APRÈS S'ÊTRE DÉPENSÉ PENDANT DIX-HUIT ANS DANS CETTE LÉPROSERIE OU IL S'ÉTAIT ENFERMÉ DÉFINITIVEMENT AUPRÈS DE SES CHERS LÉPREUX.

Léproserie de Marana. — Femmes lépreuses occupées à la couture, soignées par les sœurs Saint-Joseph de Cluny.

EN pleine forêt vierge, à Marana, dans le Betsiléo, s'élève la léproserie fondée par le père Béysym. Confiée aux sœurs de Cluny, en 1911, elle n'a cessé depuis lors d'accueillir ceux que l'on nomme les « morts vivants ». Parmi eux figurent de pauvres enfants atteints du mal terrible

La « sœur-maman » distribue des bonbons. Les petits lépreux de Marana accomplissent leur brève et douloureuse traversée terrestre avec des cœurs d'enfants comblés.

qui désagrège leur petit corps, mois par mois, jour par jour, inexorablement.

Certains sont venus spontanément se réfugier dans la douce maison, mais la plupart ont été amenés de force, après une chasse aux lépreux rendue indispensable en ce pays où l'effroyable fléau ne cesse d'étendre ses ravages.

Les uns et les autres, après un séjour de quelques semaines à Marana, ne se considèrent plus comme réprouvés.

Mais quelle pitié étreint le cœur à la vue des visages ravinés ou hérissés de tubercules suppurants, qu'éclairent de grands yeux innocents et rieurs ! Ils jouent entre eux, ces petits lépreux, tels des enfants normaux, à peine attristés si, à l'heure du pansement, une phalange de leur doigt se détache ou si la sœur infirmière décide de transformer une main ou un pied en un volumineux paquet blanc. Et, réédition éternelle de la paille et de la poutre, ils s'apitoient gentiment sur les adultes, grands malades recouverts de plaies profondes et si affaiblis qu'ils ne peuvent plus se traîner, n'imaginant pas que pareil sort puisse leur être réservé, car ils ont le ferme espoir de guérir avant d'en arriver là.

Hélas ! aucune guérison n'a jamais été enregistrée à Marana. Tout au plus pourront-ils, ces jeunes malades, et à condition qu'ils ne soient pas atteints de lèpre tuberculeuse, vivre quelques années encore. On continuera à leur administrer les pansements rituels : iode, cyanure de mercure, bleu de méthylène, sublimé, acide phénique, crésyl, sans préjudice d'un traitement interne au chaulmoogra. On les suralimentera, on leur fera prendre des fortifiants.

L'existence des lépreux de Marana n'est pas toute de souffrance. Le matin, après la prière en commun et l'heure douloureuse des pansements, on voit les plus valides se diriger vers leurs plantations respectives de manioc, d'arachides, de patates, situées à flanc de coteau, non loin de la léproserie.

Les enfants s'occupent à de menus travaux souvent interrompus par des jeux.

Après le déjeuner, une heure de classe générale de catéchisme. Ensuite travail manuel pour les femmes. Les hommes, pendant ce temps, vont visiter la basse-cour. Chacun possède pour son propre compte poules et poulets qu'il élève avec des soins jaloux. Après dîner, papotage dans la cour intérieure, puis réunion à la chapelle où les lépreux vont réciter la prière du soir.

Dans cette chapelle se trouve la plus orientale des icones, copie exacte de la vierge noire de Pologne, Notre-Dame de Czestockowa. Les pères Jésuites de Cracovie l'offrirent au vénéré fondateur de Marana qui lui donna une place d'honneur au-dessus du maître-autel.

Le regard du visiteur est ainsi immédiatement attiré par ce riche tableau représentant une Sainte Vierge et un Enfant Jésus au teint bronzé. Couronnés tous deux d'éblouissants diadèmes, ils portent des vêtements de pourpre et d'or étincelants de pierreries. Les yeux de la Vierge taillés en amande sont très doux et très tristes à la fois. Sur sa joue droite, on remarque une cicatrice.

L'Enfant Jésus sourit et semble dire en désignant la Sainte Vierge : Venez à elle.

Cette icone a sa légende. L'original est attribué à saint Luc évangéliste qui aurait peint la sainte image sur une table appartenant à Marie de Nazareth. Comment parvint-elle en Hongrie ? Ceci reste assez vague. Mais toujours est-il que le prince Ladislas Opolswi, en faisant venir de Hongrie les pères Paulins en 1882, obtint aussi l'image pour la chapelle de Czestockowa

Lors de l'invasion des Hussites de Bohême, le cloître fut pillé, l'icone jetée à terre et brisée à coups de sabre.

Ladislas Jogietto, roi de Pologne, fit restaurer l'icone en laissant subsister la cicatrice évoquant le sacrilège et la reconduisit solennellement dans la chapelle de Czestockowa qui devint un lieu de pèlerinage.

La vierge polonaise, en sa chapelle de Marana, et Notre-Dame de Lourdes sur son rocher aux lianes se partagent la ferveur des petits lépreux.

Combien était émouvante cette procession de mai qui se dirigeait vers le roc de l'Immaculée en chantant le cantique :

O mère, nous t'offrons une rose,
C'est notre cœur parfumé d'amour.
Oh ! que cette fleur reste éclose
A tes pieds, dans l'éternel séjour.

Ces pauvres êtres, qui déjà appelaient maman la sœur infirmière, tendaient des visages extasiés vers la très belle et puissante dame, reine du Ciel, dont ils étaient, leur affirmait-on, les fils chéris. Et leurs voix désaccordées s'élevaient si pathétiques et avec un tel accent de foi que l'on s'attendait à voir s'ouvrir les bras de la Vierge en un geste des plus maternel.

Entre la sœur-maman et la reine-maman, les petits lépreux de Marana accomplissent leur brève et douloureuse traversée terrestre avec des cœurs d'enfants comblés.

Jane VALRIANT.

---

## MARÉCHAL BALBO, vous avez raison !

« LES relations cordiales qui ont toujours existé entre la Libye et la Tunisie, ainsi qu'entre le Sahara libyque et le territoire voisin de l'Algérie du Sud, ont le fondement suivant : fonctionnaires et officiers des deux nations ont toujours présent à l'esprit le principe que l'Italie et la France, se livrant dans les pays de l'Afrique du Nord à une œuvre de civilisation européenne, il est nécessaire qu'elles y collaborent d'une façon active.

Les exemples de ces relations cordiales sont, on peut le dire, quotidiennes. Nous avons, de part et d'autre, parmi nos ressortissants, des populations nomades qui ont pour habitude de traverser continuellement la frontière, surtout à l'époque de la transhumance des bestiaux. De plus, les échanges commerciaux se font d'une manière continue. Les intérêts que ces populations ont dans les deux pays constituent une liaison traditionnelle qu'il serait contraire à tout esprit de bon gouvernement de vouloir supprimer. Il est naturel également que tout cela engendre quelquefois des controverses. Eh bien ! les différends sont toujours réglés de la manière la plus amicale, grâce à l'esprit de compréhension des autorités administrant les territoires de la frontière.

Les principes sur lesquels la colonisation est basée en Libye et dans les pays voisins soumis à la juridiction française sont cependant bien différents par suite des nécessités démographiques et du climat politique propre à chacune des deux nations. Mais il y a toujours un principe qui nous est commun : rendre aux terres cette prospérité agricole qui existait déjà et était des plus florissante du temps des Romains et que des siècles de discorde, de mauvais gouvernement et d'abandon, avaient annihilée.

Nous ne sommes pas en mesure de discuter le système de colonisation par lequel les Français ont mis en valeur les terres tunisiennes et algériennes. Nous en apprécions cependant les résultats et sommes fiers, à bon droit, de la part prépondérante qu'ont eue, dans cette œuvre, les colons italiens de Tunisie. »

Maréchal BALBO,
*Gouverneur général de la Libye.*

(Extrait d'un discours prononcé il y a quelques mois.)

# LE PREMIER CONGRÈS DE
# MUSIQUE MAROCAINE

Le premier Congrès de Musique marocaine vient de se tenir à Fès. Ce fut un événement important pour le Maroc et pour le monde musical d'Afrique du Nord et de France, et une manifestation qui restera digne du double haut patronage que S. M. le Sultan et M. le Résident général de France, le général Noguès, lui ont accordé.

La musique marocaine mérite une étude approfondie, ses composantes nombreuses lui conférant une complexité particulière : art musical populaire emprunté au fonds berbère et à des tendances autochtones comme l'est, par exemple, la musique chleuh ; art musical savant issu de l'art arabe hispanisé. La capitale fassie fut donc, du 6 au 10 mai, le théâtre d'une manifestation musicale qui engloba tous les genres de la musique marocaine et les principaux orchestres de la musique du Maghreb : des orchestres de Tunis, d'Alger, de Tlemcen étaient, en effet, venus se joindre à ceux de Rabat et de Fès. Les musiciens et les musicologues venus de France eurent aussi le rare privilège de pouvoir entendre, dans le cadre féerique du Batha, des troupes venues du Grand-Atlas, du Souss et des Beni-M'Tir.

La juxtaposition de ces auditions et leur valeur autorisèrent les musicologues à formuler des observations, fournirent à leurs études des éléments de comparaison qui vont enrichir les recherches sur la musique marocaine qui, depuis 1918, se succèdent patiemment et dont M. Gotteland, directeur général de l'Instruction publique, retraça l'historique dans son discours inaugural. De plus, les importantes communications dues à des savants de langue arabe et française, qui furent prononcées au cours du Congrès, vont s'ajouter aux archives de l'Institut des Hautes Études marocaines, auquel est due l'initiative des travaux sur la musique marocaine. Ainsi que l'a dit, avec toute la poésie arabe, S. E. Tazi, Pacha de Fès, « le jour de l'inauguration du Congrès fut un jour fortuné entre tous, apportant avec lui sa clarté, l'éclosion de ses fleurs et la joie ».

Le programme du Congrès répartissait avec équité les séances de travail, les manifestations musicales et les séances de gala. Il est impossible de les passer toutes en revue ; nous allons seulement évoquer celles qui nous ont paru les plus caractéristiques.

Pour la musique marocaine savante, l'orchestre Brihi, de Fès, était particulièrement remarquable ; il est composé de plusieurs instruments : le rébeb maghrebin, vièle à caisse échancrée qui, selon la légende, fut inventée par un Maure prisonnier en Andalousie ; pour tromper son ennui, il creusa une bûche et y disposa des cordes de boyau faites avec les entrailles d'un mouton égorgé pour la nourriture des prisonniers ; les sons qu'il tirait de cet instrument ravirent ses geôliers, puis la Cour et lui valurent sa liberté. Deux kouïtra ou deux 'oud s'y ajoutent ; ce sont des luths de grandes dimensions s'apparentant à nos mandolines ; puis un tar, tambour de Basque, et un kamendja qui est venu se joindre aux instruments traditionnels il y a une centaine d'années environ et qui n'est autre que notre alto européen tenu verticalement sur le genou.

L'orchestre de Tunis dégage une impression de raffinement extrême, impression due peut-être en partie à la présence dans la composition de l'orchestre d'un instrument à cordes pincées, le qanoun, cithare trapézoïdale qui se prête à une grande virtuosité. On sait d'ailleurs que la musique du Maghreb n'est pas uniforme, l'école de Grenade ayant prévalu en Algérie et l'école de Cordoue au Maroc.

Un rythme ternaire, un ambitus restreint à une quinte, la syncope rythmique produite par le frappement sourd du tar forment quelques-unes des caractéristiques de l'orchestre andalou de Fès.

S. M. le Sultan avait voulu prouver l'intérêt qu'il portait au premier Congrès de Musique marocaine en envoyant spécialement à Fès son orchestre particulier ; celui-ci témoigne d'une recherche vers des effets sonores nouveaux par l'adoption d'instruments européens tels que le violoncelle, des cuivres européens et même un accordéon, tout en gardant la forme musicale ancienne transmise oralement depuis des siècles dans les pays islamiques.

En dehors des manifestations publiques, une journée entière fut consacrée à la musique populaire. Une troupe d'Agadir, les Ahouach des Ksima, composée de six danseurs et de quatre instrumentistes, exécuta une danse des plus curieuse : les danseurs, tout en blanc, disposés sur deux files, tournèrent en cercle, exécutant des mouvements de pilonnement, frissonnant des épaules, poussant par saccades des cris étranges tandis que deux grands tambours sur cadre, les alloun, et deux flûtes obliques scandaient à l'infini, d'une phrase courte et stridente, leurs évolutions.

Puis les danseurs chleuhs, à l'appel rapide et répété de leur naqus, sorte de petit gong, se mirent bientôt à tourner en cercle, puis à tourbillonner, se ployant et se relevant, mais tenant toujours serré contre eux leurs petits luths dont ils jouent indéfiniment.

Photo Jeannine Auboyer.

**Joueur de hautbois en tige d'oignon, anchedouble en paille (Zenaga, confins algéro-marocains).**

Un des « clous » du Congrès fut peut-être cette troupe de soixante Berbères, hommes et femmes, Aït Tseghouchen d'Immouzer, qui exécutèrent une longue danse chantée à répons, dirigée par un maître de ballet d'une élégance et d'une souplesse extraordinaires qui, de temps à autre, faisait tournoyer à bout de bras son alloun, évoquant la plus exquise miniature islamique.

S'avançant dans les allées du riad du Batha, la musique de cortège avec ses longues trompes (n'far), ses tonitruantes raïta (hautbois) et ses tambours (t'bel) joués par des montagnards, des Jbala, constitua un spectacle inoubliable. Il est rare, en effet, de pouvoir entendre les n'far qui jouent seulement pendant les nuits du Ramadan.

Ce même après-midi, les congressistes eurent la possibilité d'entendre les dameurs de terrasses, les joueurs de guembri de Fès, les barcassiers de Rabat-Salé, les Moussemaîne de Fès, etc.

Enfin les organisateurs du premier Congrès de Musique marocaine avaient fait venir une troupe de Berbères du Maroc central dont un groupe était composé de chanteurs du Grand-Atlas et l'autre, mené par un nain poète, réunissait des chanteurs et danseurs des Beni-M'Tir. Ces groupes, tour à tour, chantèrent des chants de travail, des passages de haïdous, ainsi que le très curieux « tamaouaït » chanté par une femme et qui demande une voix de tête extraordinairement aiguë et forte. Puis, évoquant les troupes ambulantes allant de douar en douar, les chanteurs de profession, les Imdiazen du djebel Ayachi exécutèrent de véritables petites scènes au cours desquelles l'aède, ou poète, est assisté de deux joueurs de grand tambour sur cadre et accompagné d'un bouffon jouant de la double clarinette. Ce bouffon tourbillonne jusqu'à épuisement ; il tombe à terre tandis que les acolytes entament un air de danse qui, disent-ils, aura le pouvoir de le ressusciter. On ne peut s'empêcher d'évoquer alors le cycle de ces danses saisonnières où l'on simule la mise à mort et la résurrection d'un des danseurs ; ainsi en est-il dans la danse du zamalzain des mascarades basques, pour ne citer qu'un exemple français.

Remercions encore une fois les animateurs de ce Congrès qui restera une date historique dans les études de la musique marocaine.

Claudie MARCEL-DUBOIS,
*Déléguée du Musée de l'Homme*
*(Département d'Ethnologie musicale)*
*au Iᵉʳ Congrès de Musique Marocaine.*

Photo Musée de l'Homme.

**Musiciens de la tribu des Hit Tinkert (Maroc).**

# SCIENCES COLONIALES

# BOUSSOLE ET MICROSCOPE

Henry HUBERT.

*Pour répondre au vœu de nombreux lecteurs, nous inaugurons une chronique qui les tiendra au courant de la recherche et de la découverte scientifiques outre-mer.*

*Celui qui signera ces lignes est un colonial et un savant. Ce savant certes, a ses spécialités, elles sont, d'ailleurs, très larges : géographie, géodésie, géologie, météorologie, physique du globe.*

*Mais il est entendu qu'il promènera sa boussole et son microscope sur l'ensemble du champ scientifique, si vaste et si divers soit-il et qu'il parlera ici le langage de « l'honnête homme », rendant clairs à chacun et à tous les problèmes les plus ardus et les plus techniques sans aucune trahison pour la science.*

*M. Henry Hubert, docteur ès sciences, lauréat de l'Académie des sciences (grand prix des sciences physiques), membre de l'Académie des sciences coloniales, fut jusqu'à ces derniers mois inspecteur général du service météorologique colonial. On lui doit l'établissement de la carte géologique de l'A. O. F. et de nombreux mémoires scientifiques. Enfin, il professe, à l'École nationale de la France d'Outre-Mer, la minéralogie, la météorologie et la géographie de l'Afrique noire et dirige les* Annales de physique du globe de la France d'Outre-Mer.

Il y avait autrefois, au début du siècle, un professeur de la Faculté de droit qui, « les beaux dimanches de printemps », rejetait sa toge aux orties. Il apparaissait alors, dans la rue, revêtu d'un petit complet couleur de muraille, tandis que pendait, dans son dos, une énorme boîte cylindrique en métal et d'un vert insolent. Ces jours-là, il herborisait.

Son accoutrement lui valait d'ironiques appréciations de la jeunesse d'alors, d'autant plus qu'il représentait pour elle le type accompli du savant, quelque chose comme l'aïeul du professeur Nimbus.

Dût la tradition en souffrir, ce genre-là a toujours été rare en France. Aux colonies, même autrefois, on l'eût cherché en vain. Et maintenant, plus que jamais, ceux qui poursuivent dans la brousse des recherches scientifiques sont jeunes, allants, sportifs, débrouillards.

En plus de cela, ils font une solide besogne.

C'est à raconter ce qu'ils font qu'une chronique sera désormais consacrée dans cette Revue. Elle dira, en outre, ce que font en France leurs grands aînés, qui dirigent des laboratoires ; elle fera connaître aussi comment les gouverneurs viennent en aide aux jeunes chercheurs et comment les ministères de la France d'outre-mer comprennent et réalisent les grands programmes de recherches. Elle s'efforcera enfin d'intéresser le lecteur à l'activité scientifique déployée au delà des mers, activité dont dépendra bientôt exclusivement, totalement, quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense, l'évolution prochaine de notre domaine colonial.

***

Je vais tout de suite au-devant des objections du lecteur.

Est-il donc si utile de développer les recherches scientifiques aux colonies ?

Oui. Et il n'y aura bientôt plus moyen de justifier l'idée coloniale sans cela. Nous ne sommes plus maîtres du progrès. C'est maintenant lui qui nous pousse. Il nous faudra sous peu utiliser plus de produits coloniaux et en fournir davantage à d'autres pays; il nous faudra améliorer encore la condition matérielle des habitants. Cela conduira à utiliser un matériel de plus en plus puissant, à ouvrir des chantiers de plus en plus vastes, à mettre en service un réseau de communications de plus en plus serré. On n'obtiendra alors des résultats convenables que si l'on s'astreint à une organisation scientifique rigoureuse. Les problèmes techniques ne tarderont pas à se multiplier et à chevaucher les uns sur les autres : ravitaillement des travailleurs, lutte contre les épidémies, rendement maximum du travail, acclimatement d'espèces végétales, évacuation des produits, destructions d'insectes nuisibles, régularisation du cours des rivières, alimentation en eau potable, etc... Comment voulez-vous, par exemple, faire la culture en grand de l'une des quatre cents espèces de caféiers connus sans réaliser le concours simultané d'un service météorologique pour le climat, d'un service agronomique pour les sols et d'un service entomologique pour les insectes nuisibles et *utiles*. Cet exemple est volontairement simple, banal ; il y en a des centaines d'autres et certains sont terriblement compliqués.

Voilà pour le côté matériel, pratique, utilitaire. Mais il y a aussi le point de vue moral, humain. Les colonies représentent un capital scientifique admirable. Nous n'avons pas le droit de le laisser inexploité. Un service technique qui bornerait son activité à l'exécution mécanique des seules opérations qui lui incombent journellement ne ferait pas tout son devoir. Du reste, il serait vite débordé. Pour vivre, il faut qu'il crée, qu'il construise, qu'il perfectionne. Le public, mieux informé, doit l'y contraindre à l'occasion.

Mais, dira-t-on, a-t-on déjà fait beaucoup de recherches aux colonies ? Bien sûr. Il y a même eu des travaux admirables... et méconnus. La publicité, à ce sujet, est nulle. Quelle renommée dira qu'aux colonies il y a des travailleurs acharnés que rien ne rebute, pas même l'insuffisance des moyens mis à leur disposition ? Voulez-vous un chiffre qui dise leur activité ? A l'occasion de l'Exposition de 1937, on a établi la liste des publications originales se rapportant à la géologie des colonies. Cela fait un catalogue de huit mille numéros !

***

A quoi bon, dira-t-on encore, favoriser le progrès scientifique, puisque tant de découvertes sont exploitées pour des fins nuisibles ? Halte-là ! Ce n'est plus affaire de science, mais de moralité. Si celle-ci ne s'améliore pas très rapidement, nous allons arriver au moment où, en appuyant sur un simple bouton, un monsieur pourra faire sauter toute une ville, ou bouleverser tout un pays. Quand on sera arrivé à ce stade, il faudra ou bien disparaître ou bien inventer quelque chose : au moins une morale pratique, ou une justice... et des sanctions.

***

Dernière objection : une chronique scientifique, c'est peut-être une bonne intention, mais on n'y comprendra rien. Rassurez-vous. *Le Monde Colonial Illustré* n'a pas l'intention de bourrer ses colonnes avec des listes de fossiles carbonifères, ou des équations aux dérivées partielles, on s'efforcera de parler très simplement et très clairement de choses très sérieuses.

En outre, celui qui a la charge de cette chronique se fera toujours un plaisir de répondre aux questions qui lui seront posées par ses lecteurs.

Henry HUBERT

---

# COMBIEN DE COLONS ITALIENS EN ÉTHIOPIE DEPUIS 1937 ?

*De notre correspondant de Rome.*

Nous avons noté, dans un récent numéro de cette Revue (novembre 1938), les efforts poursuivis par le Gouvernement italien pour coloniser démographiquement la Libye, voisine de la mère patrie et semblable par son climat et ses cultures à certaines régions du Sud de la péninsule et de la Sicile.

Il ne faut pas croire que l'Italie se soit désintéressée du peuplement de l'Afrique italienne, mais, là, on se heurte à de nombreuses difficultés : éloignement de la métropole, coûts des transports, climat souvent néfaste à l'Européen, spéculations agricoles différentes. L'État, tout en gardant la haute main sur la colonisation, en a confié l'exécution à des organismes spéciaux : à l'Œuvre nationale des Combattants et à des Offices provinciaux de colonisation.

C'est l'Œuvre nationale des Combattants qui s'occupe depuis le plus longtemps de cette organisation. L'État lui a confié les deux exploitations d'Oletta et de Biscioftù : la première à 40 kilomètres à l'ouest d'Addis-Abeba, sur la route de la capitale à Lechemti (2 300 mètres d'altitude) ; la seconde à 50 kilomètres au sud-est d'Addis-Abeba, près du chemin de fer (1 800 mètres d'altitude). L'O. N. C. a commencé à faire un regroupement des terres au moyen d'échanges avec les indigènes, puis a commencé la mise en valeur.

Combien de colons sont-ils installés depuis 1937 par l'O. N. C. ? 120 travailleurs ex-combattants étaient déjà employés sur ces concessions, depuis la fin de la guerre, quand l'O. N. C. les a prises en main ; 60 restent à l'heure actuelle. D'Italie, 56 familles (237 personnes) sont, pour la première fois, parties de Brindisi, le 20 février 1939, pour s'installer sur ces exploitations.

Quelle a été, dans le même temps, l'activité des Offices provinciaux de colonisation ? Deux seulement sont en pleine activité : l'Office de Romagne et l'Office des Pouilles. L'Office de Vénétie a été constitué et doit incessamment commencer son œuvre colonisatrice. D'autres sont en constitution : Offices de Haute-Lombardie, de Piémont et de la Ligurie. Chaque Office doit recruter et envoyer, en principe, chaque année, et cela pendant cinq ans, 500 familles. Les chefs de famille partent les premiers et effectuent une œuvre de mise en valeur collective ; leurs familles les rejoignent ensuite.

L'Office de Romagne a envoyé en Afrique un premier lot de 124 travailleurs, dont 50 colons, fin mars 1938. Cette même année, l'activité agricole a été limitée au défrichement : 350 hectares, dont 250 de terres vierges. Cette année, on a ensemencé 105 hectares : 85 en blé, 16 en orge, le reste en fourrages et pommes de terre. On a confié à cet Office, en juin 1938, la charge de mettre en valeur l'ex-propriété Babiceff, à 50 kilomètres d'Addis-Abeba (1 800 m. d'altitude), comprenant 180 hectares dont 50 irrigués qu'on espère porter à 100 par une meilleure utilisation des eaux de l'Uodeccia. Là, les colons ont mis en place, en 1938-1939, 1 500 plants d'agrumes, 4 000 de caféiers, 600 de bananiers, 600 de papayers, de fruitiers variés (surtout de néfliers) et y cultivent la canne à sucre, des pommes de terre, des légumes divers. Sur cette propriété, on a mis en pratique l'association colons-indigènes : 140 familles d'Ascaris y vivent moyennant le payement de quatre journées de travail par semaine. On a commencé, en février 1939, à construire une route directe vers la capitale afin de faciliter l'évacuation et la vente des produits. L'Office a récemment reçu une nouvelle concession : 30 000 hectares dans le Haut-Aouasc, le long de la route Addis-Abeba-Gimma, dont cinq mille hectares doivent former le centre d'une nouvelle zone de colonisation.

L'Office des Pouilles a installé son premier centre de colonisation à Bari d'Éthiopie, entre Bedessa et Ghelemso, dans la vallée de l'Uaccio et y a envoyé, en janvier 1938, 105 colons. En janvier 1939, 15 familles (78 personnes) sont parties rejoindre ces premiers colons. L'Office des Pouilles possède 8 000 hectares dont mille défrichés ; 620 ont été cultivés, pendant la première campagne, en blé, sorgho, maïs, arachides, coton, lin, et ont donné 700 000 livres de récolte. En mars 1939, on a commencé la construction des édifices publics, à égale distance de Bedessa et Ghelemso.

Les premiers résultats, que nous venons d'indiquer, semblent bien faibles. Il ne faut pas oublier que la colonisation démographique est une œuvre de longue haleine, qui demande d'ailleurs une patiente expérience si l'on ne veut pas aller au devant d'échecs irrémédiables. Le simple fait d'avoir tenté de résoudre le problème démographique italien par le peuplement colonial mérite d'être souligné et d'être jugé avec sympathie.

P. TISSOT.

NOTRE ENQUÊTE

# LA FEMME NOIRE EN AFRIQUE FRANÇAISE

## LE DEVOIR DES BLANCS

Trois jeunes filles Sarakolées de Kamabi (Guinée).

*Sur ce grand problème du relèvement de la condition de la femme africaine, de son émancipation vers le foyer monogamme autonome, nous avons ouvert une enquête (1). On a lu les réponses de trois spécialistes : Sœur Marie-André du Sacré-Cœur, J. Wilbois et J. Mazé. Nous donnons aujourd'hui, pour conclure, les opinions de M. Robert Randau, le grand écrivain africain, et de deux éminents juristes, les professeurs Danel et René Maunier.*

### Pour l'indigène évolué : ou le statut fétichiste, ou le statut musulman. Est-ce juste ? Est-ce politique ?

La femme, dans les peuplades noires de l'Afrique occidentale, est étroitement associée à la vie du groupe humain, où, le plus souvent, certains travaux lui sont exclusivement réservés, tandis que d'autres ne peuvent être exécutés que par les hommes. Elle est aussi l'objet d'interdits magiques, mais les hommes en connaissent de leur côté et ne peuvent non plus les enfreindre impunément.

En vérité, la situation de la femme varie avec les peuplades. Le plus souvent, une femme vit, dès sa naissance, dans une perpétuelle tutelle. Parfois promise en mariage au jour de sa venue au monde, elle est, dans nombre de groupements animistes, considérée comme un objet de troc ou comme une marchandise sur la cote de laquelle il est permis de spéculer. Dès que cette marchandise vieillit, ou est défraîchie, elle est rejetée. Or la femme noire, qui débute beaucoup trop jeune aux fatigues de la maternité, se décrépit de bonne heure ; son sort devient alors profondément misérable, la plupart du temps, si elle n'a pas de fils qui la recueille auprès de lui.

La polygamie est de fondation chez les Noirs, qu'ils soient fétichistes ou musulmans ; elle est un témoignage de richesse et est imposée par la coutume qui prescrit à la femme de s'isoler du mari tant que durent la grossesse et l'allaitement. Toutefois, elle a pour résultat la formation de harems qui constituent à l'occasion, comme chez les nabas du Mossi, de véritables villages.

D'un autre côté, l'organisation sociale chez le plus grand nombre des peuplades a pour base le pouvoir presque absolu du chef de clan, qui dispose des personnes et des biens de la communauté. Il accapare les plus belles femmes et réduit les jeunes gens à une sorte de vassalité domestique dont sous notre influence civilisatrice ils cherchent de nos jours à se dégager. Souvent les jeunes gens du groupe ne peuvent, en dépit de la facilité des mœurs, se marier à leur gré, ni épouser d'autres filles que celles rebutées par le chef de clan.

L'occupation française a admis que seule la coutume pouvait présider à la vie sociale des Noirs non musulmans en A. O. F. Elle reconnaît en principe l'existence de deux statuts, le statut fétichiste et le statut musulman. Ce principe est trop absolu et tend à figer les Noirs dans un état social qui n'est pas toujours d'accord avec notre intérêt et les nécessités de la vie civilisée. Le jeune Noir qui veut échapper au joug de la coutume et aux volontés déraisonnables de son chef de clan n'a d'autre ressource que de se convertir à l'islam ; celui-ci lui interdit en effet de dépendre dorénavant d'un chef mécréant, fait de lui l'égal de tout autre musulman et lui permet de fonder une famille à sa guise et d'épouser les filles qui lui conviennent.

Depuis que la paix française a été imposée aux Africains, un large mouvement d'émancipation s'est produit qui a restreint les privilèges réservés aux chefs de clan par la coutume et s'est manifesté par des conversions innombrables à l'Islam.

Nous avons trop longtemps ignoré ce mouvement et favorisé, sans nous en douter, par l'application même de ce principe que nous ne pouvons reconnaître que deux statuts au Soudan, la propagande musulmane. Quant à la femme, elle n'eut en aucune façon son sort amélioré par notre présence, non plus que par la législation dérivée du respect superstitieux du droit coutumier.

Il est indispensable de donner un statut légal à l'indigène évolué ou converti à une religion autre que l'Islam. Nous n'avons pas le droit d'arrêter l'évolution de l'indigène ni de le contraindre à devenir musulman pour s'émanciper. Et l'un des buts de notre action politique future doit être d'améliorer la condition de la femme, d'empêcher la vente ou l'échange de celle-ci, d'assurer l'existence de la mère et de l'épouse. La famille noire, telle qu'elle apparaît dans le droit coutumier, n'a aucun rapport avec la famille telle qu'elle est constituée chez les peuples civilisés.

Robert RANDAU

(1) Voir le *Monde Colonial Illustré*, n° 188, février 1939.

### Comment doit s'élaborer le statut nouveau de la femme noire.

Il n'est pas facile d'entrevoir une solution générale du problème, qui est d'ailleurs complexe et qui ne peut pas se poser en termes simples.

Le premier aspect en est de fournir à la femme un statut légal du mariage correspondant à son évolution vers la monogamie ou à sa conversion religieuse. Ceci même doit être décomposé. Ce n'est peut-être pas par les mêmes moyens juridiques que l'on pourra répondre aux quatre questions suivantes :

1° Pendant sa jeunesse, comment libérer la femme de l'emprise d'une coutume qui disposerait de son avenir sans la consulter ; comment lui rendre la liberté d'accomplir, au sens le plus général du mot, sa vocation de personne humaine ?

2° Au moment de son mariage, comment lui fournir le moyen d'adopter une forme juridique et un statut du mariage qui soient d'accord avec l'évolution actuelle de ses mœurs ?

3° Étant dans les liens du mariage coutumier, comment la femme fera-t-elle pour se convertir ou pour évoluer et briser comme conséquence de son évolution personnelle tout ce qui, dans la coutume dont elle relève, l'entraverait dans l'œuvre de sa rénovation spirituelle ?

4° Enfin, au moment où se brisent les liens conjugaux, pourra-t-elle s'établir dans une situation qui soit compatible avec ses sentiments et sa vie chrétienne ?

Il est difficile, dans chacun de ces cas, de construire à coup sûr l'instrument juridique libérateur, puisqu'il faut tenir compte, dans chacun d'eux, des dispositions spéciales de la coutume à laquelle on a affaire. Il ne saurait, en aucun cas, être question de tenir la coutume comme nulle et non avenue. Il faut au contraire, semble-t-il, lui emprunter tout ce qui n'est pas incompatible avec cette évolution personnelle de la femme. Il faut, sur certains points, se contenter de la corriger et n'établir des dispositions écrites, qui s'opposent à elle, que dans les cas où il n'est pas possible de faire autrement sans sacrifier la personne même de la femme.

Ceci nous amène à conclure qu'il faudrait obtenir une étude précise, ayant une vraie valeur juridique, de la coutume que l'on veut transformer, puis demander à des missionnaires, à des indigènes évolués, à des juristes ayant l'expérience de ces questions, de fournir leurs avis sur les difficultés qui résultent des règles coutumières et sur le moyen de remédier à chacune des difficultés aperçues.

Ces études pourraient servir de suggestions portant soit sur des textes d'ordre législatif, soit sur des pratiques administratives, soit sur des solutions de jurisprudence.

Cet ensemble de dispositions juridiques agissant sur la coutume, tantôt précipitant son évolution, tantôt la corrigeant partiellement, tantôt se substituant à elle, formerait à la longue un statut nouveau qui, ayant ménagé les transitions et s'étant constitué petit à petit, serait plus adapté et mieux accueilli qu'un statut du chrétien ou de l'évolué qu'il serait difficile de constituer de toutes pièces, de définir et de délimiter exactement d'un seul coup.

Professeur DANEL.

### Que conclure ? Garder l'ordre en servant le progrès.

En lisant les si attachantes contributions publiées par *Le Monde Colonial Illustré* sur la condition de la femme noire africaine, l'on n'est certes pas surpris d'y saisir l'esprit de progrès et, disons aussi, l'esprit de devoir. La France entend régner, aux pays d'outre-mer, pour le *confort* et pour le *réconfort* des anciens habitants. Elle veut leur donner des bienfaits matériels, mais aussi des bienfaits spirituels ; et elle met toujours, parmi les fins de son action, la philanthropie et l'humanité.

Or, ce sont les femmes qui, en pays noir, ont souffert le plus du droit coutumier déjà établi : ce droit coutumier que nous préservons, pour l'avoir promis, mais que nous transformons, — par un effort constant de nos autorités, trop souvent méconnu, — pour l'améliorer et pour l'adoucir. Ce fait était marqué déjà dans la grande *Enquête*, de 1930, *sur la famille dans l'Afrique Occidentale*. Et, aujourd'hui, l'on veut agir plus hardiment ; mais il convient, pour le meilleur effet et dans l'intérêt des populations, que ce soit fait avec méthode, en traçant les *buts* et puis les *moyens*.

Les *buts* de notre action de droit touchant la femme en pays noir sont de lui donner trois bienfaits humains, qui sont les signes de la « civilisation ». La *sûreté* d'abord : qu'on ne puisse donc plus l'abandonner, ou même la tuer et la blesser parfois, par « superstition », ou, plus fréquemment, pour stérilité : que l'aliment, le vêtement, le logement lui soient garantis parmi ses parents. La *dignité* aussi : qu'elle soit traitée comme une personne, un sujet de droits : qu'elle ne soit pas cédée ou vendue, ou bien mise en gage, ainsi qu'un objet, avec un prix payé en têtes de bétail ; que le mariage ne soit pas accompagné de rites dégoûtants ou offensants (défloration, ou union à l'essai). La *liberté*, enfin : qu'elle ait à donner son assentiment — son consentement, dans le sens légal, — au projet d'union, comme le veut déjà le statut en vigueur dans tout le Cameroun ; et que son père, donc, ne puisse la forcer à contracter l'union ; que cette union, non plus, ne puisse être conclue avant la puberté (ce dernier bienfait est réalisé dans la Kabylie, dans l'Inde française et dans l'Inde anglaise, dans le Cameroun, dans le Congo belge, et en projet, qu'on examine en ce moment, pour notre Afrique équatoriale). Tout ce qui pourra servir ces trois fins devra être aidé.

(Suite page 144.)

## LA FEMME NOIRE EN AFRIQUE FRANÇAISE

*(Suite de la page 134.)*

Mais les *moyens* d'y parvenir auront à être élaborés, dans l'esprit de prudence et de circonspection, pour le meilleur effet de ce statut nouveau. Deux partis, surtout, sont à observer. Ne pas *heurter* des traditions invétérées et respectées par l'habitant et qui sont objet de « superstition » ; procéder, dès lors, par évolution et non pas du tout par révolution ; proposer, d'abord, avant d'imposer ; préparer donc l'esprit des Noirs au changement, par information et consultation des plus éclairés, des plus avancés, des plus francisés ; et ménager, autant qu'on peut, la transition du passé au futur. Ne pas *manquer* le résultat au détriment de ce bienfait qu'on veut créer, en ne sachant pas partir du présent, dont la connaissance d'ordre « scientifique » — risquons donc le mot ! — est indispensable à l'action utile. S'informer, dès lors, des empêchements pour les mieux briser ; s'inquiéter, aussi, des répercussions, pour les mieux prévoir et y mieux parer.

Écoutons la voix des grands fondateurs pour réussir mieux. C'est Faidherbe, ici, qui, dans son ouvrage sur *le Sénégal*, trace le dessin d'une action propice : il faut réformer, mais sans ébranler, et il vaut mieux adapter qu'abroger. Faire renvoyer les vieilles épouses n'est pas abolir la polygamie sans dommage aucun ! Tâchons que le bienfait ne soit payé par nul méfait, gardons l'*ordre* en servant le *progrès*.

René MAUNIER.

## UN GRAVE INCENDIE A PAPEETE

Dans l'après-midi du 22 mars 1939, vers 16 heures, un incendie s'est déclaré sous les hangars de la Douane où se trouvaient entreposées près de 3 000 tonnes de coprah et de vanille.

Les pompiers, les services des Travaux publics et municipaux, l'infanterie coloniale et les marins de l'escadrille E-8 apportèrent leur concours, ainsi que la population indigène. Dans l'impossibilité de circonscrire immédiatement l'immense brasier, tous les efforts se portèrent sur la protection des blocs de maisons en bois qui se trouvaient dans les environs immédiats.

Les bâtiments de la Douane, du Port, du Syndicat d'Initiatives et plusieurs hangars durent être sacrifiés pour créer une aire de protection et de manœuvre entre le coprah en flammes et les immeubles menacés.

Dans la nuit du 22 au 23, l'immense incendie était réduit, au grand soulagement des habitants du centre de Papeete qui avaient déjà, par précaution, évacué les locaux qu'ils habitaient.

Les dégâts, sans compter les bâtiments administratifs détruits, s'élèvent à 6 millions environ, en partie couverts par les assurances.

Une commission a été chargée de déterminer les causes de l'incendie.

Yves MALARDÉ.

## AU CONGO BELGE

*(Du correspondant belge du* Monde Colonial Illustré.*)*

*Bruxelles, le 8 mai 1939.*

**Une mise au point nécessaire.**

MM. Chambers, éditeurs à Edimbourg et à Londres, viennent de nous envoyer l'épreuve d'un ouvrage intitulé *The German Colonial Claim* (*Les Revendications coloniales allemandes*), ouvrage qui aura déjà paru lorsque vous lirez cette lettre.

Dans ce livre, M. Amery, un ancien ministre des Colonies d'Angleterre, déclare notamment que, si l'Allemagne revenait à la sagesse politique, les nations européennes répondraient à ses offres de coopération économique sur pied d'égalité et que « les offres qu'elle pourrait faire seraient attrayantes non seulement à ses voisines de l'est et du sud-est, mais également à des pays, tels que la Hollande, la Belgique et le Portugal, qui possèdent de grands empires coloniaux, dont les produits ont besoin de marchés et dont les ressources naturelles ont besoin pour leur développement de capitaux et d'esprit d'entreprise ».

Sans vouloir discuter les idées de M. Amery, nous tenons à dire que, si le Congo Belge est ce qu'il est à l'heure actuelle, il le doit quasi uniquement à l'initiative et aux capitaux de la Belgique, et que celle-ci est parfaitement à même et tout à fait disposée à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer la continuation de ce développement dans les divers domaines.

**M. de VLEESCHAUWER, ministre des Colonies de Belgique.**

Seule l'insuffisance numérique de la population indigène et une surproduction mondiale des matières premières freinent et peuvent freiner un développement plus grand des richesses naturelles de la colonie belge.

C'est là une situation de fait qu'à l'heure actuelle surtout il est indispensable que l'on connaisse partout.

J. ROUSSEAUX.

## NOS ARTISTES EN AFRIQUE NOIRE

### GASTON FONTAINE

Pendant tout le mois de mars, l'Afrique fut évoquée au Musée de la France d'Outre-Mer par une cinquantaine de toiles et de dessins qu'un peintre parisien, Gaston Fontaine, a rapportés de plusieurs voyages au Maroc et en Afrique occidentale.

Admirateur passionné des impressionnistes, Gaston Fontaine, qui est et ne veut être qu'un artiste, vivant par son art et pour son art, cherchait sa voie. Son service militaire, qu'il effectua au Maroc, fut le point de départ de sa vocation coloniale. Mais il fallut quelques années pour qu'elle mûrît et s'imposât à lui. Un voyage en Afrique occidentale lui fit trouver en 1937 sa formule personnelle.

Un second voyage, plus important, le conduisit à travers le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan, la Guinée, la Côte d'Ivoire. A regarder ce qu'il en a rapporté, un coin de forêt vierge, la case et le grenier à mil d'un village indigène, des baobabs au bord d'un marigot, une danse de féticheurs, nombre de types d'hommes et de femmes, on se rend compte que toutes ses œuvres, pourtant puisées sur le vif, n'ont pas simplement une valeur de document, qu'elles sont vraies, non pas seulement par la ressemblance, mais par l'interprétation qui s'y trouve incluse et qui s'en exprime sans effort par une sorte de communion directe entre l'âme de l'artiste et celle du spectateur.

**Jeune fille guinéenne.**

**Scène de village indigène (Guinée).** *(Peintures de Gaston Fontaine.)*

Des tentatives de ce genre sont instructives au sens le plus élevé. La peinture de Gaston Fontaine n'est pas seulement la reproduction directe et béate des pays et des hommes noirs ; elle place ses sujets dans la durée continue et progressive ; elle insère son effort dans l'élan continu de la vie. Elle nous fait toucher l'âme intérieure et personnelle des êtres et l'âme physique des choses.

On sent que, dans les œuvres qu'il nous présente, cet artiste, au terme de sa recherche, a trouvé une formule qu'il n'estime point d'ailleurs lui-même comme définitive, et cet effort vers un idéal qui veut se définir et qui n'est qu'obscurément ressenti apparaît comme l'une des causes essentielles qu'ont portées à ce beau labeur ceux qui ont eu la chance de l'aller voir.

YX.

*Une prochaine exposition des œuvres de Gaston Fontaine aura lieu dans la deuxième quinzaine de juin, à la galerie Henri Manuel, 27, faubourg Montmartre.*